

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 26 FÉVRIER 1934

RAPPORT

FAIT PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE RÉGENCE,

sur les opérations de l'année 1933

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1934

RAPPORTS

Année 1933



BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

RAPPORT

fait par le Gouverneur, au nom du Conseil de Régence,
sur les opérations de l'année 1933.

MESSIEURS,

Avant de vous exposer ce que fut notre activité durant l'année 1933, nous avons le douloureux devoir de rendre un suprême hommage de reconnaissance à la mémoire de notre regretté Vice-Gouverneur, M. HENRI FABRI, que la mort vient d'enlever inopinément à notre Institut et à l'affection de sa famille et de ses amis.

L'éminent défunt avait été élu directeur de la Banque le 29 avril 1927. Le 13 mai 1927, S. M. le Roi lui avait confié la haute charge de Vice-Gouverneur. A cette époque, M. HENRI FABRI était âgé de quarante ans à peine, mais son expérience des affaires et sa connaissance approfondie du mécanisme des marchés financiers l'avaient préparé aux difficiles fonctions qu'il allait assumer. Il était en outre servi par une intelligence claire et pondérée, ainsi que par un sens aigu des réalités. A l'épreuve de ces dernières, il révéla rapidement de remarquables facultés d'adaptation, et une compréhension très nette du rôle de l'Institut d'émission. Esprit droit et juste, de rapports courtois et sympathiques, M. FABRI était un travailleur méthodique, excellent appréciateur des hommes et des opéra-

tions de crédit. Le respect qui entourait ce chef capable et bienveillant lui avait assuré le dévouement absolu de ses subordonnés.

En 1929, M. FABRI fut appelé par le Gouvernement à représenter la Belgique au sein du Comité d'experts qui prépara le Plan Young. Il fut nommé, peu après, membre du Conseil général de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

Il avait devant lui une longue carrière, qu'on pouvait entrevoir toute remplie de services rendus et d'honneurs justement mérités. Hélas! voici qu'elle se termine avant l'heure, en pleine force, à quarante-neuf ans.

Sa perte prématurée nous a profondément désolés. Il prendra place, dans notre souvenir, au rang des meilleurs serviteurs de notre Institution et du Pays.

MESSIEURS,

Situation
générale.

Dans notre précédent rapport, nous avons souligné la détente qui, après la Conférence de Lausanne, s'était produite dans la conjoncture économique.

Ce mouvement de redressement a persisté pendant la première partie de l'exercice écoulé et, au milieu de l'année, il commençait même à se manifester nettement, dans un certain nombre de pays.

Malheureusement, des événements défavorables sont venus contrarier cette tendance à l'amélioration résultant du jeu normal des lois économiques, dont l'influence se faisait sentir malgré les entraves apportées à leur action.

En février, le système bancaire des Etats-Unis donna des signes inquiétants de défaillance. Le 6 mars 1933, l'embargo sur l'or était proclamé à New-York et, le 19 avril, en dépit de la puissante position technique des Federal Reserve Banks, l'Amérique du Nord suspendait le fonctionnement de l'étalon d'or.

Coïncidant avec l'arrivée du Président Roosevelt au pouvoir, ces graves perturbations marquèrent le début d'une vaste expérience d'économie

dirigée, qui vise à réaliser, par la dépréciation du dollar et par des interventions étatiques dans l'industrie, le relèvement des prix intérieurs, l'allégement des dettes ainsi que le développement de la production et du pouvoir d'achat des masses.

L'échec de la Conférence monétaire et économique de Londres, la décision prise par l'Allemagne de se retirer de la Société des Nations et l'arrêt des travaux de la Conférence du désarmement n'ont fait qu'accentuer le trouble nouveau créé dans les affaires par cette expérience, dont il est encore impossible de mesurer les effets définitifs, mais qui, assurément, est pleine d'incertitudes et de risques.

Cependant, malgré tout, le processus d'adaptation aux conditions nées de la crise universelle s'est poursuivi au cours de l'année 1933, de sorte qu'il est permis d'affirmer qu'en général, cette année, si elle laisse beaucoup de problèmes à résoudre et de mécomptes à supporter, a été moins désastreuse que celle qui l'a précédée.

*
* *

Pendant tout l'exercice, les fluctuations de la livre sterling et du dollar ont dominé l'évolution des marchés cambistes.

Monnaie
et change

Au cours des premiers mois de l'année, l'effort prolongé et courageux de redressement budgétaire accompli par la Grande-Bretagne, ainsi que la prudence de sa politique monétaire valurent à la livre une stabilité relative.

La dépréciation de la devise américaine fut, il est vrai, relativement lente, au début. A la fin du mois de mai, le dollar cotait encore bg. 6 environ, la parité étant de bg. 7, 1919. A partir de fin juin, le recul s'accrut. Au commencement de septembre, la perte dépassa bg. 2,20. Le 8 septembre, le gouvernement des États-Unis décida de fixer chaque jour, officiellement, le prix de l'once d'or fin. Ce prix fut fixé pour la première fois à \$ 29,62, correspondant à un cours du change de bg. 5,019 par dollar.

A dater du 25 octobre, le soin de déterminer le prix de l'or fut confié

à la « Reconstruction Finance Corporation ». Cet organisme intervint sur le marché international par des achats de métal, mais ceux-ci furent peu importants. Le prix d'achat fut relevé presque chaque jour, jusqu'au 1^{er} décembre 1933. Pendant cette période, il est passé de \$ 31,36 l'once à \$ 34,01, soit une augmentation moyenne journalière de \$ 0,083 par once, correspondant à bg. 0,37 de dépréciation par dollar.

Au 22 décembre 1933, le cours du dollar s'établit à bg. 4,64 5/8, soit une dépréciation de 35,40 %, tandis que la dépréciation résultant du prix fixé pour l'once d'or fin, correspond à la parité de bg. 4,3650, soit une perte de 39,31 %.

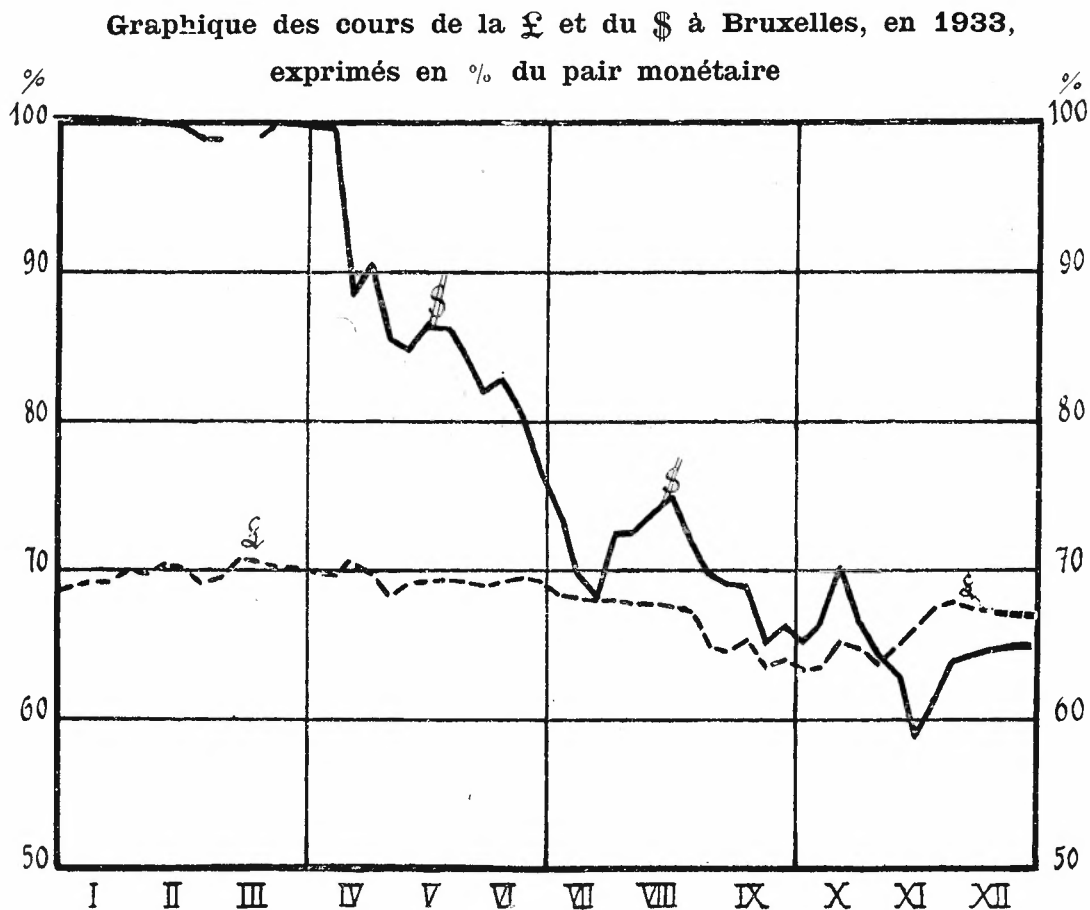
A partir de juillet, le sort de la livre parut, pendant un certain temps, solidaire de celui du dollar. Les influences saisonnières, qui exercent normalement sur la livre une pression provenant du paiement à l'étranger des grands approvisionnements de matières premières, ainsi que certains facteurs psychologiques imprimèrent au cours du sterling un mouvement à peu près parallèle à celui de la devise américaine. Mais lorsqu'en novembre les mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis précipitèrent l'allure de la chute du dollar, les cours se dissocièrent.

Le 6 novembre, l'ancienne parité de \$ 4,86656 par livre se trouva dépassée à New-York, et l'on assista, dès lors, à une reprise graduelle du change anglais. Celui-ci valait sur notre place bg. 24,03, le 27 décembre 1932. Son plus haut cours, pendant l'exercice écoulé, fut de bg. 25,13, le 21 avril; son cours le plus bas fut de bg. 21,97, le 3 octobre. Il s'établit, au 22 décembre 1933, à 23,57 7/8. Il eût sans doute été plus élevé si le Fonds d'Egalisation des Changes, créé par le Gouvernement britannique, n'était intervenu pour limiter les fluctuations du marché.

Etant donné qu'un grand nombre de transactions internationales continuent à être traitées en livres, il faut se féliciter de ce redressement. Mais il n'en reste pas moins que, malgré les résultats remarquables de la politique monétaire suivie avec fermeté par l'Angleterre, le pourcentage de dépréciation du sterling a oscillé, pendant l'exercice 1933, entre 28,20 % et 37,23 %. Au 22 décembre 1933, ce pourcentage était

de 32,63 %. Rien ne montre mieux la supériorité du régime de l'étalon d'or sur un régime de monnaie dirigée.

Le graphique suivant indique clairement l'évolution respective de la livre et du dollar, pendant l'année dernière.



Nous avons toujours pensé, quant à nous, qu'il était vain d'espérer résoudre la crise par des manipulations monétaires. Celles-ci ne peuvent que compliquer davantage la situation économique, en aggravant l'inquiétude déjà si répandue, en paralysant l'esprit d'entreprise et en compromettant le fonctionnement normal du crédit.

C'est pourquoi, le 3 juillet 1933, lorsqu'il apparut que la Conférence

de Londres ne pourrait aboutir à la stabilisation des changes, la Belgique s'est aussitôt entendue avec la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et la Suisse, pour affirmer, par une déclaration solennelle, sa résolution inébranlable de maintenir et de défendre le système de l'étalon d'or, aux parités et sur les bases actuellement établies.

Cette résolution des puissances fidèles à l'étalon d'or est ainsi conçue :

« Les Gouvernements soussignés :

» Convaincus que le maintien de leur monnaie est essentiel pour la restauration économique et financière du monde, pour la reprise du crédit et pour la sauvegarde des progrès sociaux accomplis chez eux ;

» Confirment leur volonté formelle de maintenir le libre fonctionnement de l'étalon-or, dans leurs pays respectifs, aux parités-or actuelles et dans le cadre des lois monétaires existantes ;

» Demandent à leurs banques centrales de demeurer en étroit contact pour donner à la présente déclaration le maximum d'efficacité. »

Conformément à cette déclaration, quelques jours plus tard, le 8 juillet 1933, les gouverneurs des banques d'émission de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne et de Suisse, signaient, à Paris, une convention établissant des règles de défense commune en matière monétaire.

Pour mesurer la portée de ce pacte de l'or, il suffit de se rappeler que les six banques d'émission qui l'ont signé possèdent ensemble plus de 160 milliards de francs en pièces et lingots, soit plus de 40 % de l'or monétaire du monde.

Ce fut en vain que la spéculation, mettant à profit des événements internationaux ou locaux, tenta, au cours de l'exercice, d'ébranler certaines des monnaies-or. Ces tentatives ont complètement échoué.

Les nations qui, comme la nôtre, restent irrévocablement fidèles au « gold standard », ne protègent pas seulement leurs intérêts propres : elles rendent en outre, à la communauté universelle, le grand service de lui conserver un centre de stabilité monétaire, au milieu de l'insécurité générale.

Pendant toute la durée de l'exercice 1933, la tenue de notre monnaie est demeurée extrêmement satisfaisante, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant, qui donne le cours moyen mensuel des principales devises, à Bruxelles.

MOIS 1933	AMSTERDAM	BERLIN	GENÈVE	LONDRES	NEW-YORK (câble)	PARIS
	100 fl. = 289,086 b. au pair	100 mk. = 171,321 b. au pair	100 fr. = 138,77 b. au pair	1 £ = 35 b. au pair	1 \$ = 7,19193 b. au pair	100 fr. = 28,177 b. au pair
Janvier .	289,76	171,42	139,01	24,241	7,2104	28,145
Février .	288,23	170,53	138,62	24,513	7,1553	28,067
Mars . .	288,43	170,30	138,45	24,625	7,1499	28,156
Avril . .	288,83	167,29	138,41	24,602	6,8776	28,206
Mai . . .	288,70	167,46	138,57	24,168	6,1403	28,246
Juin . . .	287,59	168,60	138,22	24,262	5,8545	28,176
Juillet . .	288,80	170,60	138,53	23,912	5,1404	28,071
Août . . .	289,10	170,74	138,48	23,535	5,2310	28,061
Septembre	289,18	171,03	138,75	22,560	4,8393	28,073
Octobre .	289,36	170,90	139,—	22,449	4,8144	28,083
Novembre.	289,26	171,14	138,99	23,136	4,4831	28,086
Décembre.	289,29	171,60	139,24	23,546	4,5976	28,180

Comme on le voit, le belga a généralement fait prime sur le marché. Sa solidité permet d'envisager l'avenir avec une entière confiance : la Belgique est à l'étalon d'or, et elle y restera.

La crise du dollar n'a pas entraîné de bouleversement sur notre marché cambiste, où l'on avait apparemment pris soin, depuis un certain temps, d'assurer, par des opérations à terme, le change des rentrées futures en monnaie américaine.

La situation de la Banque n'en fut pas affectée davantage. Depuis longtemps déjà, notre Institution avait transformé en or la totalité de ses avoirs sur l'étranger, assurant régulièrement au surplus la conversion en métal des devises nouvellement acquises. La même politique a été adoptée en ce qui concerne les avoirs des organismes officiels ou semi-officiels dont nous gérons les disponibilités.

Les mouvements de la balance des comptes du pays se sont donc répercutés directement sur notre encaisse métallique. Ces mouvements

nous ont été favorables. L'or a continué d'affluer dans le pays. Il faut voir dans ce phénomène la preuve du crédit dont jouit notre monnaie sur tous les marchés étrangers et, aussi, l'action de la crise.

Le tableau suivant, qui résume les principaux articles de notre bilan, montre que la situation monétaire du pays s'est encore améliorée depuis un an.

MOIS 1933	Encaisse « or »	Circulation fiduciaire	C ^{tes} C ^{ts} créditeurs	Total des engagements à vue	Rapports % de l'encaisse « or » à l'ensemble des engagements à vue
	Moyennes mensuelles en milliers de francs				
Janvier. .	13.013.846	18.190.661	1.169.390	19.360.051	67,22
Février. .	13.093.800	17.761.397	1.727.234	19.488.631	67,19
Mars . . .	13.295.867	17.741.458	2.042.782	19.784.240	67,20
Avril . . .	13.354.858	18.134.356	1.695.469	19.829.825	67,35
Mai	13.373.082	18.073.282	1.667.450	19.740.732	67,74
Juin. . . .	13.368.541	17.914.249	1.640.977	19.555.226	68,36
Juillet . .	13.424.703	18.112.654	1.564.665	19.677.319	68,22
Août . . .	13.459.412	17.999.249	1.747.111	19.746.360	68,16
Septembre	13.519.220	17.547.081	2.335.020	19.882.101	67,99
Octobre .	13.547.193	17.319.290	2.602.233	19.921.523	68,—
Novembre.	13.586.552	17.188.889	2.813.139	20.002.028	67,93
Décembre .	13.643.251	17.055.670	2.983.171	20.038.841	68,08

L'encaisse-or, au 25 décembre 1933, s'élève à fr. 13.660.841.000, contre fr. 12.976.790.000 au 25 décembre 1932, soit une augmentation de plus de 680 millions de francs. La proportion de l'encaisse à l'ensemble des engagements à vue se retrouve à peu près au même niveau qu'il y a un an : au 25 décembre 1933, elle représente 68,31 % de ces engagements, alors que le pourcentage fixé par la loi n'est que de 40 %.

Assurément, cette importante réserve métallique — la plus considérable que le pays ait jamais connue — dépasse de beaucoup les besoins de la couverture du billet. Elle s'est constituée non point, comme on l'a dit parfois, à la suite d'un prétendu dérèglement du mécanisme de l'étalon d'or, mais bien comme une conséquence du fonctionnement régulier de ce mécanisme, au milieu des troubles et des bouleversements nés de la crise actuelle.

Ainsi que nous l'avons maintes fois souligné dans nos précédents rapports, nous souhaitons qu'une reprise des affaires internationales nous permette d'affecter une partie notable de cette réserve à sa destination véritable, c'est-à-dire au financement d'entreprises et de placements extérieurs analogues à ceux d'avant la guerre. De pareilles sorties de métal précieux, loin de nous inquiéter, nous apparaîtraient comme un incontestable indice de restauration économique. La Banque est pleinement disposée à favoriser une saine redistribution de l'or, dans le monde. Un pays fortement industrialisé et exportateur comme le nôtre ne peut que bénéficier d'une telle évolution. Mais, pour le moment, la sécurité indispensable à une large circulation internationale des capitaux fait encore malheureusement défaut. Elle ne renaîtra que lorsque de puissants pays, comme l'Empire britannique et les Etats-Unis, auront rétabli chez eux une monnaie stable, basée sur l'or.

La circulation fiduciaire accuse, depuis un an, une régression sensible : de fr. 18.052.510.600, au 25 décembre 1932, elle est tombée à fr. 16.980.879.650, au 25 décembre 1933, soit une diminution d'environ un milliard de francs, qui correspond sans nul doute au recul de la thésaurisation des billets de banque. Par contre, les comptes courants créditeurs, entre les mêmes dates, ont monté de fr. 1.006.947.000 à fr. 3.017.878.000. Le total des engagements à vue est ainsi passé de fr. 19.059.457.000 à fr. 19.998.757.650. Outre la régression de la thésaurisation, les disponibilités plus abondantes de la trésorerie de l'Etat et l'augmentation sensible des dépôts en banque expliquent ce mouvement des comptes créditeurs.

Le Trésor belge a procédé, au cours de l'année, à d'importantes opérations de remboursement de bons du Trésor, à l'étranger. La dette flottante extérieure de l'Etat belge a entièrement disparu. Le montant des remboursements ainsi effectués à l'extérieur a atteint près de 900 millions de francs. Nous avons pu réaliser ces opérations sans causer aucun trouble sur le marché des changes. En outre, l'Etat a remboursé la presque totalité de sa dette flottante intérieure. Dans l'exécution de ce

remarquable redressement de sa trésorerie, l'Etat a toujours pu compter sur le concours dévoué des banques belges.

Signalons, pour en finir avec le sujet qui nous occupe, que la Banque, comme l'an passé, a prêté son concours à l'exécution de divers accords conclus entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et différents pays étrangers, en vue d'accélérer le recouvrement des créances extérieures.

Le 2 janvier 1933, fut signée à Berlin une convention facilitant le règlement des importations belgo-luxembourgeoises en Allemagne par la création d'un compte spécial, en marcs, ouvert par la Reichsbank au nom de la Banque Nationale de Belgique.

Cet accord a fonctionné normalement et a donné, semble-t-il, satisfaction aux intéressés. Les marcs mis de la sorte à notre disposition ont été réalisés sans difficulté, sur notre marché, et, sauf pendant une courte période, au mois d'avril, ces réalisations se sont effectuées à des cours se rapprochant de la parité de la devise allemande.

D'autre part, en notre qualité de caissier de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, nous avons continué à collaborer à l'exécution de la convention de « clearing » mise en vigueur le 1^{er} août 1932 entre l'Union économique et la Hongrie.

En outre nous avons assuré, au même titre, le fonctionnement des nouveaux accords de compensation conclus pendant l'année avec la Yougoslavie, la Bulgarie et le Chili.

Comme vous le savez, la convention de « Standstill », intervenue le 18 septembre 1931 entre les débiteurs allemands et leurs créanciers bancaires étrangers, a été renouvelée le 29 février 1932, pour une période d'un an expirant le 28 février 1933, et, à cette dernière date, un second renouvellement a été accordé jusqu'au 28 février 1934. La dernière convention a marqué un léger progrès sur les précédentes en permettant, sous certaines réserves, la mobilisation d'une fraction des fonds bloqués ou leur utilisation sous forme d'importations supplémen-

taires de produits allemands dans le pays créancier. Rappelons que ces conventions n'ont qu'un intérêt limité pour la Belgique, le montant des crédits belges gelés en Allemagne étant faible.

*
* *

La stagnation des affaires a réduit dans une mesure considérable le volume de nos opérations de crédit. Vous connaissez les principes dont s'inspire notre politique d'escompte. Ces principes n'ont pas varié. Nous suivons attentivement l'évolution du marché en vue de pourvoir à tous les besoins justifiés, et de favoriser ainsi la reprise des affaires. Nos sièges principaux et nos comptoirs d'escompte forment un réseau qui couvre tout le pays; leur activité légitime ne rencontre aucune entrave, mais la baisse des prix, la raréfaction du papier commercial ainsi que la bonne organisation du système bancaire privé ont limité le mouvement de nos escomptes. Pendant l'année entière, notre taux officiel est resté fixé à 3 1/2 %, assurant ainsi à l'économie nationale le grand avantage de la stabilité et de la modération du prix du crédit à court terme.

**Politique
d'escompte.**

*
* *

Dans le courant du mois de juin, le Gouvernement allemand a fait savoir au Gouvernement belge qu'il se trouvait forcé d'appliquer le moratoire des transferts aux versements dus à la Belgique en vertu de l'accord sur les marcs, conclu le 13 juillet 1929. Il annonçait, en même temps, que les paiements prévus au dit accord seraient désormais effectués au crédit du Gouvernement belge, à la Caisse de conversion instituée par la loi du 9 juin 1933, sur les engagements financiers envers l'étranger.

**Remboursement
du solde
de la dette
de l'Etat
(marcs).**

Les négociations entamées sans délai, à la suite de cette regrettable décision, ont abouti à une nouvelle entente, en vertu de laquelle l'Allemagne a repris le paiement des annuités sur les bases suivantes :

- 1° trois quarts en espèces transférables sans restriction;
- 2° un quart en exportations supplémentaires.

Cet accord nous intéresse en raison de la convention du 17 octobre 1930, entre l'Etat et la Banque, dont le texte se trouve reproduit dans notre rapport sur l'exercice 1930, et dont l'exécution est liée à celle de l'accord avec l'Allemagne.

*
* *

**Marché
des valeurs.**

Les marchés boursiers sont demeurés ternes et très étroits, pendant tout le cours de l'exercice écoulé. Au début de l'année, les événements d'Amérique ont déprimé la cote, ramenant l'indice des titres à revenu variable, à Bruxelles, au niveau le plus bas atteint en 1932.

Dans la suite, les cours se redressèrent quelque peu. Cette amélioration persista jusqu'en octobre, époque à partir de laquelle la tendance à l'effritement reprit le dessus. On note cependant une diminution du volume des ventes de titres et une résistance à la baisse qui constituent sans doute les signes annonciateurs d'une stabilisation des marchés.

Indice de la Bourse de Bruxelles

Titres à revenu variable

Base : 3 janvier 1928 = 100

MOIS	1928	1929	1930	1931	1932	1933(*)
Janvier	100	108	76	55	36	37
Février	107	117	77	56	38	35
Mars	106	114	67	62	39	32
Avril	121	113	74	58	36	30
Mai	125	105	76	53	32	33
Juin	124	102	72	45	30	36
Juillet	115	98	67	54	30	37
Août	103	100	64	48	31	37
Septembre . .	119	104	63	43	37	37
Octobre	114	91	62	40	37	34
Novembre . . .	110	87	53	39	35	32
Décembre . . .	107	77	57	34	34	32

(*) Indices provisoires.

La tendance du marché des fonds d'Etat a été, comme par le passé, bien meilleure que celle du marché des actions à revenu variable.

Titres à revenu fixe

Base : 3 janvier 1928 = 100

	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,50 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous titres à revenu fixe
1928 3 décembre . .	111	112	103	104	107
1929 2 décembre . .	114	117	113	105	111
1930 1 ^{er} décembre . .	126	128	119	108	119
1931 1 ^{er} décembre . .	112	120	120	104	113
1932 1 ^{er} décembre . .	105	119	118	103	110
1933 3 janvier . . .	110	120	117	104	112
1 ^{er} février . . .	112	122	117	105	113
1 ^{er} mars . . .	112	120	118	106	113
3 avril . . .	111	120	115	104	112
1 ^{er} mai . . .	112	119	117	103	112
1 ^{er} juin . . .	110	117	117	103	111
3 juillet . . .	108	118	117	104	111
1 ^{er} août . . .	111	119	118	105	112
1 ^{er} septembre . .	111	118	118	106	112
2 octobre . . .	110	116	118	105	112
2 novembre . . .	111	116	118	104	111
2 décembre . . .	106	110	117	104	109

Le taux de capitalisation de nos rentes reste trop élevé. L'inquiétude sourde que les événements internationaux ont développée, la thésaurisation

qui en est la conséquence, le reflux sur notre marché de quantités importantes de rentes belges, directes ou indirectes, placées dans les portefeuilles étrangers et réalisées en raison de la crise, expliquent la dépression des cours, sans la justifier. Ces fonds publics ont une valeur intrinsèque bien supérieure, et l'on peut espérer qu'ils subissent actuellement l'influence de facteurs passagers, dont l'action s'effacera par une gestion prudente des finances de l'Etat. En tous cas, les indices ci-dessus montrent que le marché des titres à revenu fixe est infiniment plus sûr que celui des valeurs à revenu variable. Aussi le public n'a-t-il pas hésité à prêter le concours de son épargne à l'œuvre de redressement financier entreprise par le Gouvernement, comme en témoigne le plein succès de l'emprunt intérieur d'un milliard et demi, 5 %, à lots, émis en septembre dernier.

A la suite de la baisse du dollar, le Gouvernement belge a dû se prononcer au sujet de l'application de la clause-or figurant dans les contrats d'emprunt conclus par lui en Amérique. Aux termes de cette clause, l'Etat s'est engagé à payer le principal et les intérêts en monnaie d'or des Etats-Unis, de même poids et de même fin que ceux en vigueur à la date de l'émission de l'emprunt. Cet engagement est formel, explicite et clair. Il ne comporte aucun doute, ni, par conséquent, aucune interprétation. Son but est précisément de mettre le porteur à l'abri des pertes pouvant résulter de mesures monétaires comme celles qui ont été décrétées aux Etats-Unis. Le Gouvernement belge a tenu à confirmer que les dispositions qu'il a prises, et en vertu desquelles les coupons détachés des titres estampillés de la dette belge, libellée en dollars, sont payés, à la Banque Nationale, à Bruxelles, sur la base de fr. 35,60 par dollar, sont définitives et s'appliquent au remboursement du principal de la dette comme au service des intérêts.

Dans un marché déprimé par la crise, la régression du montant des émissions d'actions et d'obligations s'est encore accentuée.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises

(En milliers de francs)

ANNÉES	Constitutions de sociétés		Augmentations de capital		Emissions d'obligations	Ensemble des émissions. Montant nominal	Primes d'émission	Apports en nature	Emissions nettes (*)
	Montant nominal	Montant libéré	Montant nominal	Montant libéré					
1931	1.396.938	1.057.572	2.192.956	1.738.889	813.896	4.403.790	241.190	1.774.820	2.076.727
1932	1.200.728	960.643	710.078	599.394	241.251	2.152.057	49.883	1.218.587	632.584
1933 (11 mois)	441.118	372.231	834.231	693.456	162.917	1.438.266	137.900	582.454	784.050

(*) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les apports en nature.

Le solde des dépôts effectués à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite est demeuré à peu près stationnaire.

Caisse générale d'Epargne et de Retraite

(Epargne pure)

Solde des dépôts à la fin de l'année

(y compris les intérêts capitalisés de l'exercice)

ANNÉES	En milliers de francs	En milliers de francs-or d'avant-guerre
1913	1.084.642	1.084.642
1925	2.552.267	627.880
1926	2.693.455	436.950
1927	3.423.616	493.422
1928	4.170.009	600.995
1929	5.433.063	783.030
1930	7.653.177	1.103.000
1931	9.114.550	1.313.617
1932	9.812.621	1.414.225
1933	9.679.625 (*)	1.396.102 (*)

(*) Montant provisoire, intérêts de l'exercice non compris.

Quant à l'excédent annuel des versements sur les remboursements affectant les livrets particuliers, sa disparition traduit, cette année, l'inévitable tribut que la crise prélève sur les réserves de la petite épargne.

**Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse générale d'Épargne et de Retraite**

Excédent annuel des versements sur les remboursements
(en milliers de francs)

En 1926	42.458
» 1927	613.692
» 1928	590.618
» 1929	1.065.644
» 1930	1.985.613
» 1931	1.221.074
» 1932	378.291
» 1933	— 131.573 (*)

(*) Montant provisoire.

En admettant même que le taux d'intérêt de la Caisse d'Épargne, légèrement supérieur à celui des banques, ait pu attirer certains capitaux qui, en temps de prospérité, s'emploieraient ailleurs, il reste néanmoins acquis qu'après plusieurs années de crise, l'épargne populaire, si elle n'augmente plus, n'a pas diminué sensiblement, dans notre pays.

* * *

**Activité
industrielle,
commerciale
et agricole
du Pays.**

Dans tous les domaines de l'activité nationale, l'année 1933 laissera le souvenir d'une période de lutte tenace, pendant laquelle les dirigeants de nos entreprises ont cherché, par tous les moyens, à s'adapter aux conditions nouvelles nées d'une situation économique en évolution constante et où la concurrence devient, de jour en jour, plus âpre et plus dangereuse. En dépit des circonstances souvent défavorables, d'importants progrès ont été réalisés dans ce sens. Un grand effort a été notamment accompli par notre industrie, sur le marché intérieur.

En général, la baisse des prix de gros s'est poursuivie pendant tout l'exercice. De 521, en janvier, l'indice est descendu à 502, en mai, pour remonter quelque peu dans le courant de l'été, mais il est retombé à partir de l'automne, et une chute persistante le ramena à 484, en

décembre, chiffre qui constitue un record de baisse. La déflation des prix de détail a également continué, mais d'une manière moins accentuée. L'indice, qui était à 724, en janvier, est actuellement à 700.

Indices des prix

Base : Avril 1914 = 100

MOIS	1929		1930		1931		1932		1933	
	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail	Prix de gros	Prix de détail
Janvier . .	867	856	808	895	661	846	557	752	521	724
Février . .	865	859	791	890	658	825	554	734	512	722
Mars . . .	869	862	774	879	660	811	548	725	504	715
Avril . . .	862	860	777	870	652	808	539	715	501	709
Mai	851	864	774	867	640	803	526	712	502	701
Juin	848	867	750	866	642	798	514	708	507	697
Juillet . .	858	871	739	869	635	789	512	708	506	695
Août	850	879	729	872	616	787	524	706	501	698
Septembre .	846	889	712	874	597	786	533	713	496	701
Octobre . .	838	894	705	875	591	781	529	720	489	701
Novembre .	834	897	693	872	584	776	525	726	485	702
Décembre .	823	897	679	859	573	764	522	722	484	700

On remarquera que la baisse des prix de détail est moins profonde que celle des prix de gros. Les mesures de contingentement ne sont pas étrangères à ce phénomène, qui doit retenir l'attention des milieux dirigeants. Notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux exige en effet, plus que jamais, que nous maintenions le coût de la vie, chez nous, à un niveau suffisamment bas.

Il est devenu banal de décrire les nombreux obstacles qui, soit sous forme de fluctuations des changes ou de contrôle des devises, soit sous forme de tarifs ou de contingentements douaniers, entravent de toutes manières le développement de notre commerce extérieur. Le Gouvernement, faut-il le dire, se préoccupe vivement de combattre ces maux, qui paralysent notre vie économique. Tout récemment, un comité groupant des personnalités compétentes en matière de commerce international et présidé par M. le Ministre d'Etat Theunis, a été chargé d'étudier dans

quelle mesure il convenait de modifier la politique commerciale de la Belgique, en vue de vaincre les multiples difficultés qu'elle rencontre sur la voie de son expansion. Le rapport préliminaire que ce comité vient de rédiger ne vous aura pas échappé. Les directives générales qui sont recommandées au Gouvernement s'y trouvent formulées dans un esprit réaliste et qui reste fidèle au libéralisme traditionnel de notre politique extérieure.

De son côté, M. le Ministre des Affaires Etrangères a défini, il y a peu de temps, devant les Chambres, en des termes heureux, les principes essentiels qui doivent régler les rapports de notre pays avec les marchés du dehors.

En présence des nombreuses interventions administratives et législatives qui se produisent partout, l'opinion publique ne comprendrait pas que des Etats dont la balance commerciale avec notre pays est fortement créditrice, utilisent les devises provenant de leurs exportations en Belgique, sans se préoccuper d'assurer un traitement équitable aux exportateurs de produits belges qui livrent dans leur territoire. De même, elle demande au Gouvernement de combattre par les procédés que la législation met à sa disposition les effets nocifs du dumping subsidié par les pouvoirs publics étrangers.

Mais nous tenons à affirmer que les mesures légitimes prises en vue de défendre l'exportation ne sauraient en aucun cas porter atteinte à la monnaie qui a été confiée à notre garde et dont la stabilité est la plus solide garantie de la fortune publique. La dévaluation monétaire ne constituerait qu'un remède empirique plus dangereux que le mal qu'elle prétendrait guérir. Nous avons la certitude, en défendant cette saine politique monétaire, de rencontrer l'approbation unanime de toutes les classes sociales. Ouvriers et bourgeois apprécient également, en Belgique, le bien précieux que représente une monnaie stable et saine. Tous savent, par une dure expérience, que quiconque touche à la monnaie, cause un tort immense à la collectivité tout entière, et menace, à la fois, les salaires, les épargnes et l'existence même des œuvres sociales. On se trompe grandement en s'imaginant que les manipulations monétaires

puissent favoriser le commerce international et ramener la prospérité. Le contraire est vrai.

Le tableau ci-dessous, indiquant les résultats globaux du commerce extérieur de la Belgique, pendant l'exercice écoulé, démontre que si la contraction du volume des affaires atteint durement nos industries d'exportation, le pays, pour être resté fidèle à l'étalon d'or, n'en maintient pas moins sa balance commerciale dans un état remarquable d'équilibre.

Commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

PÉRIODES	Importations	Exportations	Rapport des exportations aux importations
	Valeurs en milliers de francs		
Année 1926	23.062.814	19.998.676	86,71
» 1927	29.138.507	26.696.614	91,62
» 1928	32.060.472	30.954.440	96,55
» 1929	35.623.791	31.879.905	89,49
» 1930	31.094.242	26.158.994	84,13
» 1931	23.970.670	23.178.361	96,69
» 1932 (*)	16.424.375	15.130.450	92,12
» 1933 (*) 11 premiers mois	14.025.394	13.115.600	93,51
1933			
Janvier	1.285.696	1.182.468	91,97
Février.	1.189.132	1.123.628	94,49
Mars	1.372.061	1.276.493	93,03
Avril	1.180.096	1.032.311	87,48
Mai	1.324.305	1.293.482	97,67
Juin.	1.294.072	1.243.434	96,09
Juillet	1.227.030	1.132.501	92,30
Août	1.330.313	1.133.890	85,23
Septembre	1.215.302	1.218.790	100,29
Octobre	1.310.596	1.217.199	92,87
Novembre.	1.294.228	1.260.935	97,43

(*) Chiffres provisoires.

Le rapport des exportations aux importations reste à peu près constant. D'autre part, le mouvement de recul de nos transactions internationales marque un indéniable temps d'arrêt. Ainsi le protectionnisme déchaîné

paraît bien avoir été, jusqu'à présent, impuissant à vaincre la capacité de résistance de notre pays. C'est là une constatation réconfortante. En outre, n'est-il pas remarquable qu'au milieu du désarroi où nous vivons, la part proportionnelle de la Belgique dans le commerce mondial accuse une augmentation sensible? Nous figurons aujourd'hui au septième rang des nations commerçantes, et notre part dans le commerce mondial est de 3,2 % en 1932, contre 2,3 % en 1926. Sans doute pourrait-on souhaiter qu'un pareil effort soit récompensé par des bénéfices plus substantiels et par un développement des affaires qui soit une source de travail pour nos populations laborieuses. Mais, en ces temps de crise, ce n'est point un avantage négligeable, pour un pays, que de posséder une balance commerciale bien équilibrée et de maintenir dans une mesure appréciable, ses relations et son activité économique à l'étranger. Bien rares sont les nations qui se trouvent dans une situation meilleure ou simplement dans une position comparable à la nôtre. Nous avons la conviction que le pays doit ces résultats aux facultés d'adaptation dont l'histoire a donné tant de preuves, comme aussi aux principes d'une politique commerciale restée à base de libre échange et appliquée avec opportunité, modération et prudence.

L'activité du port d'Anvers s'est légèrement accentuée depuis un an, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous.

Mouvement du port d'Anvers

ANNÉES	Nombre de navires entrés	Capacité en milliers de tonnes de jauge
1913	7.056	14.147
1926	11.599	22.795
1927	11.418	23.491
1928	11.333	23.605
1929	11.582	24.325
1930	11.002	23.465
1931	10.559	22.388
1932	9.407	19.667
1933	9.841	20.441

Dans le domaine de la production industrielle, certains signes, faibles encore, il est vrai, permettent de conclure que la situation se redresse lentement. Néanmoins, comme en 1932, le second semestre de l'exercice a été moins satisfaisant que le premier.

Certes le léger regain d'activité qui s'est manifesté dans diverses branches d'affaires ne s'est pas accompagné d'un raffermissement des prix. Dans l'ensemble, ceux-ci restent fort déprimés, et les résultats financiers des entreprises s'en ressentent naturellement.

Production industrielle de la Belgique

(En tonnes)

Années	Houille	Fonte	Aciers bruts	Zinc brut	Filés de coton	Laines conditionnés de Verviers et de Dison	Cuivre extrait au Congo
1913	22.841.590	2.484.690	2.404.780	204.228	45.400 (1)	27.578	7.407
1925	23.133.160	2.541.430	2.343.850	174.271	55.450	26.995	90.104
1926	25.319.570	3.399.260	3.289.420	190.020	59.150	29.866	80.639
1927	27.573.550	3.751.400	3.604.820	201.630	65.050	40.770	89.155
1928	27.542.780	3.905.320	3.820.910	208.020	74.300	41.057	112.455
1929	26.931.460	4.095.940	4.011.180	201.380	68.800	39.525	136.992
1930	27.405.560	3.393.540	3.270.680	176.000	61.250	30.144	138.949
1931	27.035.270	3.231.680	3.056.450	135.000 (3)	51.700	28.557	120.000
1932	21.413.560	2.783.500	2.758.280	—	44.545	23.564	54.000
1933	23.111.440 (4)	2.524.630 (4)	2.464.030 (4)	—	22.945 (2)	28.989	—

(1) Du 1^{er} septembre 1912 à fin août 1913; (2) 1^{er} semestre; (3) chiffre approximatif; (4) 11 premiers mois.

La reconstitution du cartel international de l'acier a consolidé la position de l'industrie sidérurgique belgo-luxembourgeoise. Les produits finis ont bénéficié d'une demande meilleure, pendant l'année, et l'exportation semble se ranimer un peu. Une amélioration très nette s'est produite dans l'industrie du zinc.

Les ateliers de construction métallique restent plongés dans le marasme.

Les charbonnages souffrent fortement de la concurrence allemande. Les prix sont demeurés bas et, malgré la restriction de la production,

le montant des stocks est toujours considérable. A fin novembre 1933, ces stocks s'élevaient à 3.007.760 tonnes, contre 2.045.320 tonnes, au mois de décembre 1932.

Les glaciers, les verreries et les gobeletteries, qui, au début de l'exercice, se trouvaient dans une position fort difficile, ont vu leur activité se réveiller, dans une certaine mesure.

Les entreprises textiles fonctionnent dans des conditions encore fort inégales. Un mieux s'est dessiné dans les industries de la laine. Celles du coton et du lin restent au contraire très touchées

L'activité du bâtiment a résisté avec succès à l'influence de la crise. Les industries de la pierre et les briqueteries en ont éprouvé des répercussions favorables. La production des cimenteries est assez satisfaisante, bien que, sur les marchés étrangers, les obstacles subsistent.

Une reprise s'est produite dans l'industrie diamantaire. Les prix sont fermes, l'exportation tend à se développer et le chômage a diminué.

Les industries alimentaires donnent des résultats favorables, malgré la baisse des prix.

Les mesures de contingentement prises par le Gouvernement ont permis à l'agriculture de maintenir sa situation; mais ces mesures sont représentées comme temporaires. Par ailleurs, aucun élément nouveau n'est venu modifier la solidité de l'industrie agricole, spécialement en ce qui concerne les petites et les moyennes exploitations, si nombreuses dans notre pays. Au cours du dernier exercice, l'abondance des récoltes a pesé sur les prix. Les stocks de céréales sont importants. Les barrières douanières élevées à l'étranger continuent à entraver fâcheusement les exportations des exploitations maraîchères, de l'horticulture et des entreprises d'élevage.

Les symptômes de redressement que nous avons indiqués dans ce rapport, ont exercé une action salutaire sur le marché du travail. Il faut évidemment tenir compte de ce que les statistiques sont influencées par la réorganisation actuellement en cours du régime du chômage.

Assurés en état de chômage

Moyenne des chômeurs pour cent ouvriers assurés

Années	Chômage complet	Chômage intermittent
1926	1,45	2,68
1927	1,81	3,88
1928	0,93	3,54
1929	1,32	2,98
1930	3,59	7,89
1931	10,90	16,77
1932	19,00	20,70
1933 (*)	16,77	17,45

(*) Moyenne des 10 premiers mois.

Au cours de ces derniers temps, un léger progrès a été constaté également dans les statistiques relatives au trafic des marchandises transportées par chemin de fer. Les chiffres des mois de septembre, d'octobre et de novembre 1933 dépassent la moyenne mensuelle de l'année 1932.

Trafic des marchandises

Moyennes mensuelles

ANNÉES	Nombre de wagons fournis p ^r transports taxés au départ des stations belges	Nombre de tonnes totales 1 = 1000	Nombre de tonnes-km. totales 1 = 1000	Nombre de tonnes par train	Nombre de tonnes utiles par tonne brute remorquée
1927	452.782	6.386	655.833	246,5	0,3679
1928	490.573	6.783	650.687	262,3	0,3671
1929	518.112	7.359	699.000	263,0	0,3694
1930	475.997	6.633	595.000	247,6	0,3502
1931	430.855	5.794	502.000	238,3	0,3410
1932	362.280	4.633	378.000	223,8	0,3306
1933	355.658	4.582 (1)	367.000 (1)	226,2 (1)	0,3291 (1)

(1) Moyenne des 11 premiers mois.

Finances
publiques.

Pendant l'exercice écoulé, la situation financière de l'Etat est devenue beaucoup meilleure. En exécutant avec fermeté son programme d'assainissement, le Gouvernement a réussi à combler le déficit du budget en cours et à assurer l'équilibre du budget de 1934. Ces actes, qui témoignent d'une énergique volonté de redressement, ont fait une impression excellente, dans le pays et à l'étranger. Le crédit public s'en est trouvé grandement renforcé. Est-il besoin de répéter ici, une fois de plus, que, pendant les années d'après-guerre, l'Etat a dépensé sans mesure? Il était plus que temps qu'il s'arrêtât sur cette pente funeste. L'impôt a atteint la limite de la capacité du pays. On l'évalue à plus d'un quart du revenu national. Le tableau ci-après montre qu'en 1933, la population belge a payé à peu près autant d'impôts qu'en 1927, en pleine prospérité. C'est là un effort qu'on ne pourrait ni accroître ni même poursuivre sans danger, car le poids de cette fiscalité est infiniment plus lourd en temps de crise.

Rendement des impôts en Belgique

Recettes d'impôts par exercice (*)

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Exercices	Contributions directes		Douanes et accises		Enregistrement		TOTAL	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
1927	2.737	2.287	1.703	1.576	3.483	2.899	7.923	6.762
1928	3.218	2.525	2.008	1.678	3.971	3.224	9.197	7.427
1929	3.673	2.821	2.320	1.874	4.091	3.333	10.083	8.028
1930	2.868	3.000	2.332	2.210	2.856	3.100	8.056	8.310
1931	2.678	3.045	2.339	2.343	2.521	2.498	7.538	7.887
1932	2.444	2.552	2.675	2.838	2.635	3.178	7.755	8.569
1933 (11 mois)	1.827	2.813	2.520	2.688	2.579	2.719	6.926	8.220

(*) L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

D'autre part, la prudence s'impose également en matière d'emprunt. Certes le recours au marché de l'épargne a été, pendant ces dures années,

une nécessité, mais il ne faut pas perdre de vue que le taux élevé de l'intérêt des capitaux à long terme augmente sensiblement la charge de notre dette. Il faut donc s'efforcer de ne pas l'alourdir. En tous cas, on ne pouvait continuer à emprunter au rythme suivi depuis 1931. Le Gouvernement est heureusement convaincu de la nécessité d'une politique de restriction et de sévère économie, et il s'est montré décidé à y conformer son action.

* * *

Au Congo, comme dans la Métropole, les entreprises poursuivent leur effort de réaction contre les effets de la crise. De nombreuses affaires ont procédé à des opérations d'assainissement financier qui leur permettent désormais de subsister, malgré le niveau peu rémunérateur des prix. Il semble bien que dans certains domaines, tels que ceux du coton, du café, de l'étain, de l'or, des diamants et du cuivre, l'allure de la production soit devenue un peu plus satisfaisante. Toutefois il serait vain d'espérer un brusque renouveau des affaires coloniales. Au Congo, comme ailleurs, la reprise sera lente et graduelle.

Situation
de la
Colonie.

* * *

Pour masquée qu'elle soit par le désordre financier et monétaire, l'amélioration de la conjoncture n'en est pas moins évidente aux yeux de l'observateur attentif. Il n'est pas douteux qu'une période de quatre années de crise intense ait préparé un terrain propice à une restauration économique. Les facteurs fondamentaux de redressement dont nous avons signalé l'entrée en jeu dans notre précédent rapport, ont continué et même accentué leur action, en 1933. Si l'on cherche à formuler un jugement d'ensemble au sujet de l'évolution des affaires, durant cette année, on est amené à constater qu'elle a été une période d'adaptation et d'assainissement. De nombreuses entreprises non viables ont été éliminées des

Conclusion.

marchés. L'ajustement des coûts de production aux bas prix actuels a réalisé de nouveaux progrès. Du rapport de la production à la consommation naît, aujourd'hui, un déséquilibre inverse de celui qui est à l'origine de la crise mondiale.

Néanmoins une tâche longue et pénible reste encore à accomplir sur la voie du relèvement.

Les modifications profondes qui se sont produites au cours de ces dernières années, dans le niveau international des prix, par suite du nationalisme économique et des fluctuations de change, ont placé nos industries dans une position plus difficile que celle qu'elles occupaient en 1926. Le maintien des avantages dont elles ont joui dans le passé, en matière de concurrence internationale, doit être recherché, selon nous, dans une politique industrielle énergiquement orientée, d'une part, vers une réduction des prix de revient et, d'autre part, vers la spécialisation dans une production de qualité supérieure.

Mais il va de soi qu'un redressement durable de la situation économique suppose le rétablissement de la stabilité monétaire dans le monde. Le retour des deux devises anglo-saxonnes à une base-or exercerait sans nul doute une action féconde. Il ferait renaitre la confiance, en favorisant la reprise des affaires et la redistribution naturelle et nécessaire de l'or entre les nations. Il créerait en outre les conditions indispensables à l'abaissement des barrières douanières et à la solution des difficultés de toute nature qui entravent le commerce international.

* * *

Le présent rapport mentionne le mouvement et les résultats des opérations effectuées pendant l'exercice 1933, comprenant la période du 26 décembre 1932 au 25 décembre 1933 ⁽¹⁾.

(1) Il est fait exception pour les opérations des Chambres de compensation, les recettes et paiements effectués pour compte du Trésor et les opérations d'escompte et de prêts pour compte de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite; en ce qui les concerne, la période envisagée correspond à l'année civile.

Au 25 décembre 1933, les 200.000 actions formant le capital de la Banque se divisent comme suit :

Capital.

Actions inscrites	26.390
» au porteur	173.610
	200 000

Les 26.390 actions nominatives sont réparties entre 331 titulaires, dont 172 possèdent au moins 30 actions (art. 78 des statuts).

Le taux d'escompte, qui était fixé à 3,5 p. c. depuis le 14 janvier 1932, n'a subi aucune modification en 1933 ⁽¹⁾.

**Taux
d'escompte.**

La moyenne des taux d'escompte des effets acceptés, d'après la durée d'application, a été de 3,50 p. c., en 1933 contre 3,46 p. c. en 1932.

Le montant des effets sur la Belgique escomptés pendant l'exercice 1933 a été de	fr. 9.569.376.190,11	Escompte.
En 1932 il avait été de	» 12.498.669.784,43	
Différence en moins pour 1933	fr. 2.929.293.594,32	

Le nombre des effets sur la Belgique escomptés en 1933 a été de	1.155.761
En 1932, il avait été de	1.482.054
Différence en moins pour 1933	326.293

Le siège central a escompté 540.937 effets pour fr.	4 350.500.593,71
La succursale a escompté 109.860 » »	1.830.615.198,35
Les comptoirs ont escompté 504.964 » »	3.388.260.398,05

Dans le montant total des effets sur la Belgique, les opérations de Bruxelles représentent . . .	45,46 p. c. contre 43,84 p. c. en 1932
celles de la succursale . . .	19,13 » » 25,24 » »
celles des comptoirs . . .	35,41 » » 30,92 » »

(1) Ce taux est celui des traites acceptées. Au 25 décembre 1933, les taux en vigueur étaient :

pour les traites acceptées	3,5	%
» warrants	3,5	%
» traites non acceptées domiciliées dans une banque	3,5	%
» traites non acceptées et les promesses	4	%
» coupons d'emprunts belges dont l'échéance n'excède pas 100 jours	3,5	%

Les effets payables à Bruxelles se sont élevés à	fr.	4.144.852.508,61
» à Anvers et dans les villes à agence	»	4.876.685.925,65
» dans les localités postales	»	547.837.755,85

L'échéance moyenne des effets escomptés est de 74 jours environ.

Les effets sur la Belgique se divisent en :

222.026 effets acceptés	pour	fr.	2.877.913.357,80
97.168 » non acceptés, domiciliés dans une banque	pour	»	336.535.252,55
833.965 » non acceptés et promesses »	»	»	5.127.988.941,24
37 opérations d'achat et vente	»	»	30.251.669,52
2.565 » sur warrants	»	»	1.196.686.969,—

Le montant moyen des effets acceptés et des domiciliations en banque, qui avait été de fr. 11.224, en 1932, a été de fr. 10.070, en 1933, et celui des effets non acceptés, qui avait été de fr. 5.943, en 1932, a été de fr. 6.149, en 1933.

L'échéance moyenne des valeurs escomptées au taux minimum est d'environ 71 jours pour 1933, contre 75 pour 1932; celle des effets non acceptés et des promesses est d'environ 77 jours pour 1933, contre 73 pour 1932.

Le taux moyen de l'ensemble des opérations d'escompte ressort à 3,80 p. c.

Effets refusés.

En 1933, la Banque a refusé 514 effets ne réunissant pas les conditions statutaires. Ils représentaient un capital de . . fr. 2.147.372,82

Ces effets se divisaient comme suit :

Cédants à Bruxelles	443 effets	pour	fr.	1.641.228,70
» à Anvers	3 effets	»	»	5.376,35
» dans les comptoirs	65 effets	»	»	500.767,77

Le produit net de l'escompte de valeurs sur la Belgique s'est élevé, pour l'exercice 1933, à fr. 55.055.925,24, et se subdivise comme suit :

Produit de l'escompte des valeurs belges fr. 56.213.008,60

Il faut ajouter à ce chiffre le réescompte au 25 décembre 1932 » 9.643.777,45
fr. 65.856.786,05

et en déduire :

a) le réescompte au 25 décembre 1933 fr. 5.508.308,80

b) le produit de l'escompte excédant 3 1/2 p. c. qui revient à l'Etat, fr. 5.292.552,01

fr. 10.800.860,81
 Reste fr. 55.055.925,24

Les comptoirs ont touché pour du croire, déduction faite des frais généraux remboursés à la Banque, du 26 décembre 1932 au 25 décembre 1933, fr. 4.765.569,38.

Le portefeuille figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 3.856.856.108,98

Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger.

Pendant l'exercice 1933, 1.201.322 effets provenant des divers portefeuilles de la Banque et s'élevant à fr. 8.751.573.518,40 ont été mis en recouvrement, à savoir :

Encaissement des effets.

1° à Bruxelles : 282.207 effets, pour un capital de fr. 4.048.797.588,78

Sur ce nombre, 44.605 effets, soit 15,81 p. c., pour fr. 115.367.288,36, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 17.669 effets, pour un capital de fr. 60.646.329,89, ont été payés chez les huissiers ou à la caisse, après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 26.936 effets impayés, remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 54.720.958,47, c'est-à-dire 9,54 p.c. du nombre total des effets et 1,35 p. c. du capital ;

2° en province : 467.406 effets, pour un capital de fr. 4.114.461.753,65

Sur ce nombre, 47.954 effets, soit 10,26 p. c., pour fr. 109.756.151,93, n'ont pas été payés à l'échéance ; parmi ceux-ci, 14.886 effets, pour un capital de fr. 48.075.932,47, ont été payés chez les huissiers ou à la caisse, après protêt ou enregistrement (déclarations).

Il reste donc 33.068 effets impayés, remboursés par les cédants, pour un capital de fr. 61.680.219,46, c'est-à-dire 7,07 p. c. du nombre total des effets et 1,50 p. c. du capital ;

3° par l'administration des postes :
451.709 effets, pour un capital de fr. 588.314.175,97

Sur ce nombre, 37.731 effets, pour un capital de fr. 54.679.895, n'ont pas été payés à l'échéance.

Les cédants ont donc remboursé 8,35 p. c. du nombre total des effets remis à la poste pour encaissement, et 9,29 p. c. du capital de ces mêmes effets;

Total : effets sur la Belgique fr. 8.751.573.518,40

Le 31 décembre 1932, 49.172 effets, pour un capital de fr. 105.182.410,83, ont été mis en recouvrement à Bruxelles : c'est l'échéance la plus forte de l'exercice au point de vue du nombre d'effets.

Les effets impayés retournés aux cédants se répartissent comme suit :

Cédants de Bruxelles :

par déclarations,	1 effet pour un capital de fr.	7.127,05
par protêts,	46.403 » » »	77.515.286,65

Cédants de province :

par déclarations,	10 effets pour un capital de fr.	47.676,50
par protêts,	51.321 » » »	93.510.982,73
Au total :	97.735 » » »	171.081.072,93

Dans l'ensemble, ils représentent 8,14 p. c. du nombre et 1,95 p. c. du montant des effets mis en recouvrement.

L'annexe E indique le nombre et le montant des effets remis à l'encaissement par les titulaires de comptes courants.

Le nombre de ces effets s'élève à 421.028, pour un capital de fr. 739.431.384,05.

Le produit du droit d'encaissement pour la période du 26 décembre 1932 au 25 décembre 1933 s'est élevé à fr. 354.513,01.

Le montant des valeurs possédées par la Banque, en vertu de l'art. 34 des statuts, figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 3.326.509,91

Valeurs
à réaliser.

Pendant l'exercice 1933, il a été consenti, sur nantissement de fonds publics,

Avances
sur
fonds publics.

9 prêts pour fr. 62.600,—

Les avances en comptes courants nantis se sont élevées à » 3.725.362.308,48

Total fr. 3.725.424.908,48

Au 25 décembre 1933, les prêts en cours s'élèvent à fr. 80.100,—

Le solde des comptes courants d'avances s'élève à . fr. 264.720.745,13

Total fr. 264.800.845,13

Les intérêts perçus pendant l'exercice 1933
s'élèvent à fr. 12.387.638,65

Il faut ajouter à ce chiffre le réescompte au
25 décembre 1932. » 25,60
fr. 12.387.664,25

et en déduire :

a) le réescompte au 25 décembre 1933 fr. 13,75

b) le produit excédant 3 1/2 p.c. qui revient
à l'Etat fr. 2.087.565,—
fr. 2.087.578,75

Le produit net est donc de fr. 10.300.085,50

Le taux d'intérêt des opérations de prêts sur fonds publics, fixé
à 4 1/2 % depuis le 14 janvier 1932, a été abaissé à 4 % à partir du
9 septembre 1933, et n'a plus subi de modification depuis lors.

**Mouvement
des caisses.**

Le mouvement des caisses, pendant l'exercice 1933, se traduit par les
chiffres suivants :

	RECETTES.	PAIEMENTS.
caisses de Bruxelles	fr. 80.370.642.332,39	fr. 79.192.338.206,89
» de la succursale »	17.098.772.172,86	» 16.990.819.883,34
» des agences	» <u>114.535.645.523,81</u>	» <u>111.749.207.307,86</u>
	fr. 212.005.060.029,06	fr. 207.932.365.398,09 ⁽¹⁾

Le mouvement général des recettes et paiements
s'est donc élevé à fr. 419.937.425.427,15

Il s'était élevé, en 1932, à » 434.077.758.572,19

Différence en moins pour 1933 fr. 14.140.333.145,04

Au 25 décembre 1932, l'encaisse-or s'élevait à fr. 12.976.790.172,86

Au 25 décembre 1933, l'encaisse-or s'élève à » 13.660.840.637,05

(1) En ajoutant au solde de caisse au 25 décembre 1932 les recettes de l'exercice 1933 et en déduisant du total les paiements de l'exercice, on n'obtient pas le solde de caisse porté au bilan.

La différence provient notamment de ce que le mouvement des caisses comprend les titres de la Dette belge reçus ou délivrés par la Banque, et qu'au bilan, le montant de ces titres restant en dépôt figure, non pas dans le solde de caisse, mais sous la rubrique : « Trésor public. — Dépôts en fonds publics. »

Les monnaies de billon et divers font l'objet d'un poste spécial au bilan, pour un montant de fr. 341.329.152,07.

La balance des comptes courants particuliers figure au passif du bilan, au 25 décembre 1933, pour fr. 2.135.394.163,14 Comptes courants.

Le mouvement général des comptes courants particuliers, y compris ceux de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite et de la Société du Crédit Communal, s'est élevé, en 1933, à Bruxelles, à fr. 150.559.213.472,11
à la succursale d'Anvers, à » 17.842.230.460,92
dans les agences, à » 30.918.182.629,60
Total. . . . fr. 199.319.626.562,63

Le mouvement général des comptes courants particuliers s'était élevé, en 1932, à fr. 208.744.970.911,91
Différence en moins pour 1933 fr. 9.425.344.349,28

La moyenne des soldes créditeurs, qui avait été, en 1932, de fr. 786.707.000,—
a été, en 1933, de » 1.498.098.000,—

Les versements effectués, en 1933, au profit de comptes courants ouverts dans d'autres localités, se sont élevés :

à Bruxelles sur les agences à fr. 4.099.899.523,25
dans les agences sur Bruxelles à » 7.875.805.227,61
dans les agences sur les agences à » 1.192.147.283,31
Total fr. 13.167.852.034,17

En outre, il a été versé, en 1933, par l'intermédiaire de notre compte postal n° 500, pour en créditer des comptes courants particuliers ouverts

à Bruxelles, fr. 7.782.745.783,66
à Anvers et dans les agences, » 328.228.050,26
Total fr. 8.110.973.833,92

**Chambres
de compensation.**

Le tableau ci-dessous montre le mouvement des liquidations opérées par nos Chambres de compensation, depuis la stabilisation monétaire :

Années	Nombre de chambres au 31 décembre	Pièces compensées	Capitaux compensés
—	—	—	—
1926	30	4.092.850	344.115.859.149,30
1927	33	4.024.741	368.460.080.911,04
1928	38	4.521.363	443.228.092.071,73
1929	38	4.910.467	483.518.616.254,69
1930	38	4.723.408	454.012.001.329,28
1931	38	4.382.935	373.387.863.199,91
1932	38	4.143.300	292.943.387.602,69
1933	38	4.044.234	251.655.996.381,72

De 1932 à 1933, le nombre de pièces a diminué de 99.066 et les capitaux ont diminué de 41.287 millions de francs environ.

Le montant moyen par pièce compensée, qui avait été, en 1932, de fr. 70.700, a été, en 1933, de fr. 62.225 environ.

L'annexe H donne les chiffres pour les différentes chambres, en 1933.

Trésor public.

Les recettes et paiements effectués en 1933 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) pour compte du Trésor public, se sont élevés à :

Recettes	}	espèces.	fr.	48.899.405.441,16
	}	titres	»	8.316.096.647,13
Paiements	}	espèces.	»	48.149.200.584,98
	}	titres	»	5.464.511.592,60
Mouvement total			fr.	110.829.214.265,87
Il avait été, en 1932, de			»	106.270.262.104,83

Les coupons des divers emprunts de l'Etat, de la Dette congolaise, de la Caisse d'annuités, de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, des titres des sociétés de chemins de fer repris par l'Etat, de la Fédération des Coopératives pour Dommages de Guerre, de la Société

Nationale des Chemins de fer belges, du Crédit Communal, du Lloyd Royal Belge, de l'Association Nationale des Industriels et des Commerçants, de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, de la Société Intercommunale de la rive gauche de l'Escaut, de la Société Nationale des Distributions d'eau, de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto, du Palais des Beaux-Arts et de l'emprunt du Grand-Duché de Luxenbourg, payés aux guichets de la Banque, tant à Bruxelles qu'en province, sont au nombre de 43.053.767

Nous en avons payé en 1932 39.592.226

Différence en plus pour 1933 3.461.541

Indépendamment du nombre considérable de coupons payés, il a été détaché, cette année, des obligations déposées à la Caisse de l'Etat, 9.342.892 coupons, contre 9.110.018 en 1932.

Il convient de rappeler également que la Banque a continué les opérations résultant des traités de paix ou de conventions conclues avec des Etats étrangers :

a) paiement des coupons et des titres amortis des bons du Trésor autrichien 5 %, 1926-1928, 2^e et 3^e émissions, qui ont été remis, conformément aux accords belgo-autrichiens, en paiement des coupons échus et des titres amortis de la Dette autrichienne ;

b) règlement en espèces, conformément à la Convention de La Haye du 18 janvier 1930, de la part autrichienne des coupons échus entre le 4 novembre 1918 et le 15 juillet 1920 des emprunts 4,20 % 1868 et 4 % 1903 de la Dette commune austro-hongroise ;

c) régularisation et recouppement, pour compte de la Caisse commune des porteurs des Dettes publiques autrichienne et hongroise, émises avant la guerre, à Paris, des obligations des Chemins de fer austro-hongrois et des rentes hongroises et autrichiennes libellées en florins-or ou en monnaies appréciées.

Le solde du compte courant du Trésor est,
le 25 décembre 1933, de fr. 882.484.190,35

Le chiffre moyen des dispositions courantes a
été, en 1933, de » 27.255.501,60

Les fonds publics déposés pour compte du
Trésor s'élèvent, le 31 décembre 1933, à . . . » 20.511.078.211,38

Le 31 décembre 1932, ils s'élevaient à . . . » 17.659.493.156,85

Caisse générale
d'Epargne
et de Retraite.

Le solde créditeur de la Caisse d'Epargne est compris pour
fr. 134.629.365,62 dans le solde général des comptes courants qui figure
au bilan du 25 décembre 1933.

Les valeurs qui constituent le portefeuille de la Caisse d'Epargne et les
prêts effectués pour compte de cette institution figurent à l'actif et au passif
de la Banque, au 25 décembre 1933, pour . . . fr. 1.674.790.584,84

Ce chiffre était, au 25 décembre 1932, de . . . » 1.624.735.392,77

Accréditifs.

Les accréditifs délivrés en 1933 ont atteint,
à Bruxelles, le nombre de . . . 3.241 pour fr. 25.206.399,76
à Anvers 853 » 7.114.347,66
dans les agences 2.206 » 9.237.188,78
Ensemble 6.300 » 41.557.936,20

Les accréditifs délivrés en 1932
avaient atteint le nombre de . . . 7.893 » 139.107.677,43

Chèques
déplacés.

Il a été émis, en 1933, 21.457 chèques pour . fr. 1.023.070.312,43
payables dans des localités autres que le siège où est ouvert le compte
du tireur :

à Bruxelles, il en a été émis 15.044 pour . . . fr. 621.618.116,04
à Anvers 1.744 » . . . 152.573.651,98
dans les agences 4.669 » . . . 248.878.544,41

Au 25 décembre 1933, le montant total des dépôts divers est de fr. 12.613.064.437,87

Dépôts
divers.

Les dépôts à découvert sont compris dans ce chiffre pour fr. 5.795.478.232,—

Au 25 décembre 1932, les dépôts à découvert s'élevaient à fr. 5.589.263.180,—

Le nombre des déposants au service des Dépôts à découvert s'élève, au 25 décembre 1933, à 15.200, en diminution de 199 sur le nombre existant au 25 décembre 1932.

Le nombre des déposants avec un capital inférieur à fr. 5.000 est de 4.120.

Les diverses catégories de valeurs déposées sont au nombre de 4.752.

Les dépôts de la succursale d'Anvers figurent dans le chiffre total pour fr. 1.021.000,—

Les produits totaux des dépôts fermés, des dépôts à découvert et des locations de coffres-forts ont atteint, en 1933, la somme de fr. 2.418.471,22

Le compte « Immeubles de service » figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 155.041.770,58

Immeubles
de
service.

Le compte « Matériel et mobilier » figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 4.691.747,08

Matériel
et mobilier.

Le Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier, dont les ressources sont converties en fonds publics, figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 59.702.272,64

Compte
d'amortissement
des immeubles,
matériel et mobilier.

La somme de fr. 2.221.304,04, qui représente la valeur des clichés, des encres et surtout du papier destinés aux billets et aux imprimés nécessaires aux divers services de la Banque et des agences, figure au bilan sous le libellé : « Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs. »

Approvisionne-
ments
pour la fabrication
des billets
et des labeurs.

Cautionnements. Le compte « Cautionnements » comprend les cautionnements fournis à la Banque par l'administrateur de la succursale, les comptoirs, les agents, les huissiers et les encaisseurs. Ils consistent en valeurs mobilières et immobilières pour une somme de fr. 39.000.000, qui figure à l'actif et au passif du bilan.

Fonds publics. Le compte « Fonds publics » figure au bilan du 25 décembre 1933 pour fr. 199.611.878,78

Il comprend :

en Dette belge 3 ‰, (1 ^{re} série) un capital nominal de	fr.	13.166.500
» 3 ‰ (2 ^{me} »)	»	40.826.400
» 3 ‰ (3 ^{me} »)	»	6.708.000
» 5 ‰ (Int. à prime 1920)	»	55.474.500
» 5 ‰ (1925)	»	26.907.200
» 6 ‰ (Consolidé 1921)	»	15.269.000
» 5 ‰ (1931)	»	5.900.000
» extérieure 1955 7 ‰	\$	22.000
» » 1955 6 ‰	\$	44.000
en obligations Dommages de guerre 4 ‰ 1921,	fr.	503.750
en Dette congolaise 4 ‰ 1906,	»	15.513.500
» » Kilo-Moto 6 ‰ 1926,	»	11.872.000
en obligations 6 ‰ du Lloyd Royal Belge,	»	22.463.000
» 4 ‰ » » »	»	8.520.000
en Annuités 2 1/2 ‰,	»	262.000
» 3 ‰,	»	3.266.500
» 4 ‰,	»	210.260
en Chemins de fer vicinaux 3 ‰ janv.-juill.,	»	1.970.500
» » 3 ‰ mai-nov.,	»	2.361.900
en actions privil. Soc. Nat. des chem. de fer belges 6 ‰	»	37.025.000
en obligat ^{ms} particip ^{tes} Union Nat ^{le} de transp. fluviaux 6 ‰	»	500.000
» Ass. Nat ^{le} des industriels et commerçants pour la réparation des dommages de guerre 6 ‰	»	9.605.000

Le compte de nos billets au porteur figure au bilan
du 25 décembre 1933 pour fr. 18.487.506.850

Billets de banque.

Les billets en caisse pour » 1.506.627.200

Au 25 décembre 1933, le montant des billets en
circulation est donc de » 16.980.879.650

Au 25 décembre 1932, il était de fr 18.052.510.600

Ces deux montants se décomposent comme suit par coupures :

	au 25 décembre 1932	au 25 décembre 1933	Différences
Billets de fr. 10.000 :	1.034.500.000 fr.	828.120.000 fr.	— 206.380.000 fr.
» » 1.000 :	8.289.648.000	7.870.694.000	— 418.954.000
» » 500 :	2.411.955.000	2.311.904.500	— 100.050.500
» » 100 :	5.757.378.300	5.425.033.600	— 332.344.700
» » 50 :	559.029.300	545.127.550	— 13.901.750
	<u>18.052.510.600</u>	<u>16.980.879.650</u>	<u>—1.071.630.950</u>

Les petites coupures circulant pour compte
du Trésor, en vertu de l'arrêté royal du 26 octo-
bre 1926 sur les monnaies divisionnaires,
s'élèvent, le 25 décembre 1933, à fr. 110.858.575

La Banque a retiré de la circulation et annulé, pendant l'exercice 1933 :

	15.625 billets de fr. 10.000	fr. 156.250.000
	1.059.000 » » 1.000	» 1.059.000.000
	760.000 » » 500	» 380.000.000
	17.775.000 » » 100	» 1.777.500.000
	8 075.000 » » 50	» 403 750.000
ensemble	<u>27.684.625 billets pour</u>	<u>fr. 3.776.500.000</u>
en 1932,	22.020 650 » »	» 2.904.250.000

Les deux totaux pour 1933 correspondent respectivement à 34 p. c.
et à 21 p. c. du nombre et du montant moyens des billets tenus en
circulation pendant l'exercice.

En ce qui concerne les billets de 20 et de 5 francs circulant pour compte du Trésor, la Banque a retiré de la circulation et annulé, en 1933 :

2.220.750 billets de fr. 20 . . . fr.	44.415.000
<u>488.000</u> » 5 . . . »	<u>2.440.000</u>
2.708.750 billets pour fr.	46.855.000

soit 18 p. c. du nombre et 30 p. c. du montant de la moyenne des billets en circulation pendant l'exercice.

Balance
du passif
et de l'actif.

Le passif de la Banque, exigible par des tiers, comprend, au 25 décembre 1933 :

Les billets de banque en circulation	fr. 16.980.879.650,—
Le solde créditeur des comptes courants	» 3.017.878.353,49
Ensemble	<u>fr. 19.998.758.003,49</u>

L'actif comprend :

Les fonds publics de la Banque et de la réserve.	fr. 290.574.496,58
L'encaisse-or	» 13.660.840.637,05
Le billon et divers	» 341.329.152,07
Le portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger	fr. 3.856.856.108,98
Les avances sur fonds publics belges	» 264.800.845,13
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932)	» 1.737.327.344,17
Ensemble	<u>fr. 20.151.728.583,98</u>

Mouvement
général.

L'annexe C indique le mouvement général et le produit des diverses opérations de la Banque pendant l'exercice 1933.

Ce mouvement s'est élevé à fr. 366.321.622.056,49
En 1932, il fut de fr. 369.921.759.253,41

Frais
généraux.

Les frais généraux d'administration, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences, se sont élevés, pour l'exercice 1933, à fr. 45.823.212,01.

Il faut ajouter à ce chiffre le droit de timbre sur la circulation des billets et le subside aux institutions de prévoyance établies en faveur du personnel.

Les chiffres relatifs à ces dernières dépenses sont portés aux comptes de « Profits et pertes » des deux semestres et s'élèvent ensemble à fr. 29.744.295,60.

Le bénéfice net pour le premier semestre s'est élevé à fr. 19.553.838,39.

La répartition arrêtée par le Conseil général, aux termes de l'art. 38 des statuts, a fixé le dividende à fr. 52,77 brut, soit fr. 40, net d'impôt.

Le bénéfice net pour le second semestre s'élève à fr. 19.553.838,39 et la part attribuée aux actionnaires est de fr. 52,77 brut par action, soit net fr. 40.

Le produit de l'action, pour les deux semestres, est donc
 de fr. 105,54
 Les bénéfices attribués à la réserve s'élèvent à . . fr. 2.710.767,68

Le compte de la réserve figurait au bilan du 25 décembre 1932
 pour fr. 90.384.781,46

**Compte
de la
réserve.**

En ajoutant à cette somme la part des bénéfices
 mentionnée plus haut, » 2.710.767,68
 on obtient le chiffre de fr. 93.095.549,14
 porté au bilan du 25 décembre 1933.

Le portefeuille de la réserve se compose, au 25 décembre 1933, de
 valeurs belges représentant un capital de . . fr. 90.962.617,80

Le Trésor a perçu, pour l'exercice 1933 :
 La part de l'État dans les bénéfices (art. 38 des statuts) fr. 13.662.269,10
 Le produit de l'escompte et des prêts excédant 3¹/₂% . » 7.380.117,01
 L'abonnement au timbre des billets » 25.734.295,60
 Total . . fr. 46.776.681,71

**Parts
et recettes du
Trésor.**

Conformément aux articles 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926 à l'arrêté royal du 26 octobre 1926 et à l'article 1^{er} de la loi du 19 juillet 1932, le Trésor a réglé en fait de redevances et de bonifications, pour l'exercice 1933, fr. 28.020.180,66

**Succursale
d'Anvers.**

A notre succursale d'Anvers, le chiffre des
escomptes sur la Belgique s'est élevé à fr. 1.830.615.198,35
En 1932, il s'était élevé à » 3.155.144.136,92

Le nombre des comptes courants, qui était de 290 au 25 décembre 1932, est de 246 au 25 décembre 1933.

Le mouvement de ces comptes, qui avait été, en 1932,
de fr. 22.869.301.841,15
a été, en 1933, de » 17.842.230.460,92

La moyenne journalière des soldes créditeurs, qui avait été, en 1932,
de fr. 89.334.000,—
a été, en 1933, de » 114.556.000,—

Au 25 décembre 1933, le solde des dépôts
volontaires est de » 1.021.000,—

Comptoirs.

L'annexe *E* indique les opérations d'escompte sur la Belgique réalisées par les comptoirs de la Banque.

Ces comptoirs ont escompté, pendant l'exercice 1933,
504.964 effets, pour fr. 3.388.260.398,05

En 1932, ils avaient escompté
613.313 effets, pour fr. 3.864.419.117,18

A la fin de l'exercice écoulé, M. JEAN VINCENT, Commissaire du Gouvernement auprès de notre Institution, a résolu, pour des raisons de santé, de mettre son mandat à la disposition de M. le Ministre des Finances.

M. JEAN VINCENT, qui avait pris, il y a un peu plus d'un an, sa retraite d'administrateur-directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, appartenait à cette élite de hauts fonctionnaires qui rend d'inappréciables services au Pays.

Nous nous plaignons à rendre hommage à la conscience parfaite avec laquelle il a rempli son mandat, et nous tenons à lui dire ici tous les regrets que sa décision nous inspire.

C'est également pour raison de santé que M. LOUIS BOEN nous a remis, le 3 janvier 1934, sa démission de membre du Collège des Censeurs, poste qu'il occupait depuis 1926. Au cours d'une collaboration de huit années, il nous a été donné d'apprécier le solide jugement de M. LOUIS BOEN, ainsi que la grande expérience des affaires financières qui lui a valu d'exercer longtemps les fonctions de Président de la Commission de la Bourse d'Anvers. Les relations si courtoises que nous avons toujours entretenues avec cet aimable collègue nous laissent le meilleur souvenir. Nous lui restons reconnaissants des services qu'il a rendus à la Banque, et nous formons des vœux pour sa guérison.

*
* *

Notre personnel s'est acquitté de sa tâche avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges. Nous lui en exprimons notre entière satisfaction.

*
* *

L'assemblée générale ordinaire du 27 février 1933 a réélu M. GEORGES THEUNIS, en qualité de régent, pour un terme de deux années.

L'assemblée générale ordinaire du 28 août 1933 a réélu MM. GEORGES LALOUX, Albert KREGLINGER et WILLIAM THYS, en qualité de régents, pour un

terme de trois années, prenant cours après la réunion d'aujourd'hui. Elle a également renouvelé, pour le même terme, les mandats de censeurs de MM. LOUIS BOEN, GASTON BARBANSON et VICTOR PAREIN.

Le Conseil de Régence :

RENÉ TILMONT, *Vice-Gouverneur*,
EMILE FRANQUI,
GEORGES THEUNIS,
BARON FLORIMOND HANKAR,
GEORGES LALOUX,
CLÉMENT SWOLFS,
ALBERT KREGLINGER,
LÉOPOLD FRATEUR,
ERNEST MARTEL,
PAUL VAN ZEELAND,
LOUIS CANON-LEGRAND,
WILLIAM THYS.

Le Gouverneur :

LOUIS FRANCK.



RAPPORT

DU COLLÈGE DES CENSEURS

MESSIEURS,

Nous avons à vous faire rapport sur l'accomplissement de notre mission de surveillance, durant l'exercice 1933.

Mais, au préalable, nous désirons nous associer à l'hommage si justifié rendu par notre Conseil de Régence à la mémoire de M. le Vice-Gouverneur HENRI FABRI, dont la perte prématurée a été cruellement ressentie par la Banque.

Les sentiments exprimés à l'égard de l'éminent défunt, dans le rapport de M. le Gouverneur, sont aussi les nôtres. Nous conserverons fidèlement le souvenir de cet excellent collègue, qui a mérité notre entière gratitude par les grands services qu'il a rendus à notre Institution, pendant une trop brève carrière.

D'autre part, des raisons de santé ont contraint M. LOUIS BOEN à résigner ses fonctions de censeur. En lui exprimant les vifs regrets que

nous cause son départ, nous tenons à lui souhaiter un prompt rétablissement et à le remercier du concours dévoué qu'il n'a cessé de nous apporter en qualité de secrétaire de notre Collège.

MESSIEURS,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons examiné les bilans et comptes de profits et pertes, arrêtés au 25 juin et au 25 décembre 1933. Après nous être assurés que ces documents concordent parfaitement avec les écritures de la comptabilité générale, nous leur avons donné notre approbation.

Le dividende brut, pour chacun des semestres de 1933, s'est élevé à fr. 52,77, payable par fr. 40, net d'impôt.

Les inspections auxquelles nous nous sommes livrés au cours de l'exercice, nous ont permis de constater l'ordre irréprochable qui règne dans les services.

Nous tenons à en exprimer notre satisfaction au personnel.

Le Collège des Censeurs :

ERNEST VAN ELEWYCK,
ALEXANDRE THEUNISSENS,
GASTON BARBANSON,
MARCEL MORREN,
VICTOR PAREIN,
PAUL PASTUR,
JULES VAN DER STEGEN,
ERNEST JURION.

Le Président,

PAUL DE GROUX.

ANNEXES

ANNEXE

A

Encaisse or		13.368.117.743 14
Billon et divers		323.955.727 49
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger.		3.598.329.544 92
Avances sur fonds publics belges		278.342.511 94
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932).		1.776.434.410 54
Fonds publics		199.611.878 78
» de la réserve de la Banque		90.243.648 65
» du comp ^{te} d'amort ^{nt} des immeubles de serv ^{ce} , matériel et mobilier		59.354.901 80
Immeubles de service		155.041.770 58
Matériel et mobilier		4.691.747 08
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labours		2.307.831 15
Intérêts acquis ou à recevoir		13.828.176 51
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 34 des statuts)		3.460.794 67
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		35.510.691 70
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers	629.049.985 98	} 20.412.297.517 80
» Dépôts en fonds publics	19.441.974.963 73	
» Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933).	341.272.568 09	
Dépôts divers		12.641.690.258 25
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne		166.538.000 »
Cautionnements divers		39.590.000 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat. Valeurs diverses		1.762.633.603 28
		54.931.980.758 28

BILAN arrêté au

Encaisse or		13.660.840.637 05
Billon et divers		341.329.152 07
Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger.		3.856.856.108 98
Avances sur fonds publics belges		264.800.845 13
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27 décembre 1930 et du 19 juillet 1932).		1.737.327.344 17
Fonds publics		199.611.878 78
» de la réserve de la Banque		90.962.617 80
» du comp ^{te} d'amort ^{nt} des immeubles de serv ^{ce} , matériel et mobilier		59.681.838 01
Immeubles de service		155.041.770 58
Matériel et mobilier		4.691.747 08
Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labours		2.221.304 04
Intérêts acquis ou à recevoir		13.629.603 15
Valeurs garanties ou à réaliser (Art. 34 des statuts).		3.326.509 91
Effets déposés à l'encaissement en compte courant		70.868.498 01
		20.461.189.854 76
COMPTES D'ORDRE :		
Trésor public : Portefeuille et divers	985.749.565 29	} 21.548.246.481 87
» Dépôts en fonds publics	20.402.096.248 23	
» Valeurs du fonds monétaire (loi du 14 avril 1933).	160.400.668 35	
Dépôts divers		12.613.064.437 87
Nantissements de prêts reçus p ^r compte de la Banque et de la Caisse d'Epargne		162.493.500 »
Cautionnements divers		39.000.000 »
Caisse générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat. Valeurs diverses		1.674.790.584 84
		56.498.784.859 34

25 juin 1933

PASSIF

ANNEXE

A

Capital		200.000.000	»
Fonds de réserve		91.740.165	30
Billets de banque : Emission à ce jour	19.063.006.850	»	
» Billets dans les caisses	1.299.536.800	»	
» Billets en circulation		17.763.470.050	»
Comptes courants : Trésor public	170.938.998	03	1.716.257.861
» Particuliers	1.545.318.863	54	57
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier			59.702.272
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant			35.510.691
Intérêts et réescompte			7.922.685
Redevances {	4.227.184	33	24.073.562
à l'Etat {	13.015.243	60	
»	6.831.134	55	
Dividende à répartir pour le 1 ^{er} semestre de 1933			10.554.089
COMPTES D'ORDRE :			
Trésor public : Portefeuille et divers	629.049.985	98	20.412.297.517
» Dépôts en fonds publics	19.441.974.963	73	
» Réserve du fonds monétaire	341.272.568	09	
Déposants : Dépôts divers			12.641.690.258
» Nantiss ^{ts} de prêts reçus pr comp ^{te} de la Banque et de la C ^{ss} e d'Ép ^{gne} .			166.538.000
Divers pour leurs cautionnements			39.590.000
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat			1.762.633.603
Valeurs diverses			
			54.931.980.758

25 décembre 1933

Capital		200.000.000	»
Fonds de réserve		93.095.549	14
Billets de banque : Emission à ce jour	18.487.506.850	»	
» Billets dans les caisses	1.506.627.200	»	
» Billets en circulation		16.980.879.650	»
Comptes courants : Trésor public	882.484.190	35	3.017.878.353
» Particuliers	2.135.394.163	14	49
Compte d'amortissement des immeubles de service, matériel et mobilier			59.702.272
Déposants d'effets à l'encaissement en compte courant			70.868.498
Intérêts et réescompte			5.508.322
Redevances {	3.152.932	68	22.703.419
à l'Etat {	12.719.052	»	
»	6.831.134	55	
Dividende à répartir pour le 2 ^d semestre de 1933			10.554.089
COMPTES D'ORDRE :			
Trésor public : Portefeuille et divers	985.749.565	29	21.548.246.481
» Dépôts en fonds publics	20.402.096.248	23	
» Réserve du fonds monétaire	160.400.668	35	
Déposants : Dépôts divers			12.613.064.437
» Nantiss ^{ts} de prêts reçus pr compte de la Banque et de la C ^{ss} e d'Ép ^{gne} .			162.493.500
Divers pour leurs cautionnements			39.000.000
Caisse générale d'Épargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat			1.674.790.584,84
Valeurs diverses			
			56.498.784.859

ANNEXE

B

A Escompte et prêts : Réescompte au 25 juin 1933, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		7.922.685 56
» Frais généraux d'administration à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		22.916.036 71
» Caisse de pensions du personnel : Subside	2.010.000 »	2.445.538 40
participation dans les bénéfices	135.538 40	
» Prévision fiscale		1.500.000 »
» Amortissement prévu à la loi du 19 juillet 1932		1.138.522 42
» Redevances à l'Etat {		24.073.562 48
Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	4.227.184 33	
Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	13.015.243 60	
Part de l'Etat dans les bénéfices (Art. 38 des statuts)	6.831.134 55	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices		1.355.383 84
» Participation du personnel dans les bénéfices		677.691 90
» Dividendes aux actions {		10.554.089 70
200.000 actions à fr. 30, premier dividende de 6 % l'an	6.000.000 »	
200.000 » fr. 22,77, second dividende	4.554.089 70	
(1) coupon de fr. 52,77 payable par 40,— fr. net d'impôt		
		72.283.511 01

Résumé du compte de PROFITS

A Escompte et prêts : Réescompte au 23 décembre 1933, à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		5.508.322 55
» Frais généraux d'administration à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences		22.907.175 30
» Caisse de pensions du personnel : Subside		2.000.000 »
» Prévision fiscale		1.500.000 »
» Amortissement prévu à la loi du 19 juillet 1932		1.138.522 42
» Redevances à l'Etat {		22.703.119 23
Produit de l'escompte et des prêts excédant 3 1/2 %	3.152.932 68	
Droit de timbre sur la circulation fiduciaire	12.719.052 »	
Part de l'Etat dans les bénéfices (Art. 38 des statuts)	6.831.134 55	
» Fonds de réserve : Part de la réserve dans les bénéfices		1.355.383 84
» Participation du personnel dans les bénéfices		813.230 30
» Dividendes aux actions {		10.554.089 70
200.000 actions à fr. 30,— premier dividende de 6 % l'an	6.000.000 »	
200.000 » fr. 22,77, second dividende	4.554.089 70	
(1) coupon de fr. 52,77 payable par fr. 40,— net d'impôt		
		68.479.843 34

ET PERTES du 26 décembre 1932 au 25 juin 1933

AVOIR

ANNEXE

B

Par Escompte : Produit brut à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences	40.167.659 51
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	181.813 58
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus	5.882.341 20
» Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics	11.056.674 59
» Droit de garde sur dépôts	1.091.709 78
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, arrêté royal du 26 octobre 1926 et art. 1 ^{er} de la loi du 19 juillet 1932)	13.392.980 85
» Bénéfices divers	510.331 50
	72.283.511 04

ET PERTES du 26 juin au 25 décembre 1933

Par Escompte : Produit brut à Bruxelles, à la succursale d'Anvers et dans les agences	33.611.757 22
» Droit d'encaissement sur effets remis par les titulaires de comptes courants	172.699 43
» Prêts sur fonds publics : Intérêts perçus	6.505.377 93
» Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics	11.915.686 65
» Droit de garde sur dépôts	1.326.761 44
» Redevances et bonifications de l'Etat (art. 29 et 30 de l'arrêté royal du 25 octobre 1926, arrêté royal du 26 octobre 1926 et art. 1 ^{er} de la loi du 19 juillet 1932)	14.627.199 81
» Bénéfices divers	320.360 86
	68.479.843 34

Tableau du MOUVEMENT DES OPÉRATIONS
et de leurs PRODUITS
pour l'exercice 1933 (du 26 décembre 1932 au 25 décembre 1933)

ANNEXE
C

OPÉRATIONS	MOUVEMENT des OPÉRATIONS	PRODUITS NETS au profit de la Banque
Escompte des effets sur la Belgique fr.	9.569.376.190,11	55.055.925,24
Encaissement des effets sur la Belgique	8.751.573.518,40	—
{ pour compte de la Banque pour compte de titulaires de comptes courants.	739.431.384,05	354.513,01
Avances sur fonds publics belges et remboursements . .	7.547.539.254,19	10.300.085,50
Intérêts reçus ou acquis sur fonds publics	—	22.972.361,24
Compte courant du Trésor public (titres et numéraire) (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1933)	110.829.214.265,87	—
Id. de la Caisse générale d'Epargne	17.661.474.561,01	—
Id. de la Société du Crédit communal	2.387.957.403,63	103.964,60
Id. particuliers à Bruxelles	130.509.781.507,47	—
Id. id. à Anvers.	17.842.230.460,92	—
Id. id. dans les agences	30.918.182.629,60	—
Accréditifs délivrés et payés	84.829.447,52	—
Chèques déplacés émis et payés	2.048.524.386,92	—
Dépôts divers. Mouvement général d'entrée et de sortie .	19.314.875.421,05	2.418.471,22
Portefeuille de la Caisse d'Epargne. Entrées et sorties . (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1933)	7.417.639.665,75	—
Prêts s/fonds publics p. c. de la Caisse d'Epargne. Prêts et remboursements. (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1933)	698.991.960,—	—
Bénéfices divers	—	726.727,76
Redevances et bonifications de l'Etat	—	28.020.180,66
TOTAL . . fr.	366.321.622.056,49	119.952.229,23

EXTRAITS DES SITUATIONS HEBDOMADAIRES publiées au « Moniteur Belge » en 1933

(en milliers de francs)

1933	Encaisse or	Portefeuille effets	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'oblig. du Trésor belge (Lois 27-12-30 et 19-7-32)	Circulation	COMPTES COURANTS			Total des Engagements à vue
						Trésor	Particuliers	Ensemble	
5 Janvier . . .	12.996.047	3.750.981	253.502	1.813.918	18.454.756	67.692	785.622	853.314	19.308.070
12 » . . .	13.016.589	3.835.850	223.278	id.	18.357.625	112.062	910.094	1.022.156	19.379.781
19 » . . .	13.018.070	3.785.616	225.755	id.	18.066.544	313.535	955.280	1.268.815	19.335.356
26 » . . .	13.024.677	3.865.588	216.644	id.	17.883.721	284.458	1.248.818	1.533.276	19.416.997
2 Février . . .	13.059.968	3.870.135	256.439	id.	17.996.152	405.524	1.091.453	1.496.977	19.493.129
9 » . . .	13.080.024	3.932.046	192.450	id.	17.838.913	297.434	1.378.141	1.675.575	19.514.488
16 » . . .	13.084.441	3.870.969	192.324	id.	17.646.347	461.487	1.354.544	1.816.031	19.462.378
23 » . . .	13.150.769	3.875.729	184.130	id.	17.564.175	478.761	1.441.593	1.920.354	19.484.529
2 Mars . . .	13.196.020	3.889.274	229.860	id.	17.742.106	554.438	1.288.326	1.842.764	19.584.870
9 » . . .	13.262.594	3.983.396	230.887	id.	17.832.400	544.761	1.371.826	1.916.587	19.748.987
16 » . . .	13.335.552	4.008.898	228.394	id.	17.705.570	642.141	1.503.276	2.145.417	19.850.987
23 » . . .	13.338.964	4.014.918	215.074	id.	17.634.175	655.113	1.562.417	2.217.530	19.851.705
30 » . . .	13.346.204	4.021.146	237.381	id.	17.793.038	693.981	1.397.628	2.091.609	19.884.647
6 Avril . . .	13.354.010	3.969.663	289.627	id.	18.193.339	348.568	1.344.916	1.693.484	19.886.823
13 » . . .	13.354.376	3.951.530	269.472	id.	18.187.284	217.621	1.439.004	1.656.625	19.843.909
20 » . . .	13.354.813	3.893.369	277.401	id.	18.055.173	205.307	1.535.692	1.740.999	19.796.172
27 » . . .	13.356.234	3.912.771	253.386	id.	18.101.630	115.915	1.574.854	1.690.769	19.792.399
4 Mai . . .	13.378.958	3.934.128	289.871	id.	18.163.473	219.263	1.488.198	1.707.461	19.870.934
11 » . . .	13.379.875	3.861.695	259.643	id.	18.088.286	141.965	1.539.409	1.681.374	19.769.660
18 » . . .	13.380.168	3.788.682	305.631	id.	17.963.228	204.139	1.577.187	1.781.326	19.744.554
24 » . . .	13.370.079	3.726.280	309.741	id.	17.961.914	253.935	1.460.368	1.714.303	19.676.217
31 » . . .	13.356.328	3.707.355	309.023	id.	18.189.509	199.185	1.253.601	1.452.786	19.642.295
8 Juin . . .	13.356.976	3.620.351	308.842	id.	18.042.849	237.936	1.275.781	1.513.717	19.556.566
15 » . . .	13.360.023	3.615.166	293.187	id.	17.902.116	248.410	1.390.428	1.638.838	19.540.954
22 » . . .	13.368.419	3.616.030	288.928	id.	17.760.660	204.001	1.585.067	1.789.068	19.549.728
29 » . . .	13.388.747	3.651.442	276.860	1.793.918	17.951.371	246.205	1.376.079	1.622.284	19.573.655
6 Juillet . . .	13.402.079	3.613.908	306.689	1.776.434	18.198.124	60.851	1.315.476	1.376.327	19.574.451
13 » . . .	13.427.642	3.739.567	289.439	id.	18.163.260	113.103	1.432.346	1.545.449	19.708.709
18 » . . .	13.432.439	3.704.868	306.168	id.	18.072.338	204.964	1.417.306	1.622.270	19.694.608
27 » . . .	13.436.654	3.754.278	286.156	id.	18.016.893	222.540	1.492.076	1.714.616	19.731.509
3 Août . . .	13.443.241	3.715.340	290.761	id.	18.125.740	400.950	1.175.742	1.576.692	19.702.432
10 » . . .	13.446.288	3.715.207	276.296	id.	18.061.859	369.188	1.258.984	1.628.172	19.690.031
17 » . . .	13.449.701	3.734.592	273.302	id.	17.926.081	434.984	1.350.281	1.785.265	19.711.346
24 » . . .	13.457.561	3.796.165	263.671	id.	17.824.746	513.858	1.438.811	1.952.669	19.777.415
31 » . . .	13.500.270	3.824.680	269.244	id.	18.057.822	550.646	1.242.112	1.792.758	19.850.580
7 Septembre . .	13.502.710	3.759.925	261.480	id.	17.978.384	485.061	1.316.612	1.801.673	19.780.057
14 » . . .	13.504.264	3.744.052	259.844	id.	17.685.849	405.611	1.680.271	2.085.882	19.771.731
21 » . . .	13.529.460	3.848.049	342.324	id.	17.256.486	1.412.963	1.323.925	2.736.888	19.993.374
28 » . . .	13.540.445	3.829.199	328.776	id.	17.267.603	1.404.696	1.310.942	2.715.638	19.983.241
5 Octobre . . .	13.542.956	3.783.543	342.900	id.	17.463.685	935.543	1.560.766	2.496.309	19.959.994
12 » . . .	13.546.308	3.775.976	337.597	id.	17.395.276	715.892	1.839.733	2.555.625	19.950.901
19 » . . .	13.549.121	3.736.628	340.412	id.	17.229.324	797.900	1.863.667	2.661.567	19.890.891
26 » . . .	13.550.388	3.753.449	315.651	id.	17.188.876	690.490	2.004.941	2.695.431	19.884.307
2 Novembre . .	13.562.716	3.796.183	326.862	id.	17.361.943	951.125	1.633.183	2.584.308	19.946.251
8 » . . .	13.576.310	3.844.006	325.710	id.	17.243.132	927.032	1.833.852	2.760.884	20.004.016
16 » . . .	13.587.417	3.847.712	304.845	id.	17.088.670	930.753	1.980.507	2.911.260	19.999.930
23 » . . .	13.600.648	3.874.846	276.085	id.	16.983.921	876.875	2.154.682	3.031.557	20.015.478
30 » . . .	13.605.670	3.880.309	296.337	id.	17.266.778	953.201	1.824.488	2.777.689	20.044.467
7 Décembre . .	13.632.089	3.855.119	294.984	id.	17.162.137	833.374	2.048.949	2.882.323	20.044.460
14 » . . .	13.632.473	3.812.262	296.513	id.	17.016.229	779.101	2.211.781	2.990.882	20.007.111
21 » . . .	13.640.802	3.830.915	266.270	id.	16.951.036	914.226	2.130.327	3.053.553	20.004.589
28 » . . .	13.667.644	3.931.660	258.800	1.756.434	17.093.279	1.085.176	1.920.752	3.005.928	20.099.207
Moyennes annuelles	13.393.004	3.816.451	276.055	1.794.407	17.752.997	506.229	1.498.098	2.004.327	19.757.324

AGENCES	OPÉRATIONS POUR COMPTE DU TRÉSOR PUBLIC (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)								NOMBRE DE COUPONS PAYÉS		COMPTE COURANT DE LA C ^{SS} E GÉN ^{LE} D'ÉP ^{GNE} ET DE RETR ^{TE}				EFFETS ESCOMPTÉS TRANSMIS A LA BANQUE				VERSEMENTS AU CRÉDIT de comptes cour ^{TS} ordinaires ouverts dans d'autres localités y compris Bruxelles	
	COMPTE COURANT ET OPÉRATIONS EN NUMÉRAIRE				FONDS PUBLICS ET VALEURS DU TRÉSOR				pour L'ÉTAT	pour DIVERS ORGANISMES	Recettes		Paiements		Pour compte de la Banque, sur la Belgique seulement		Pour compte de la C ^{SS} E D'ÉP ^{GNE} sur la Belgique et sur l'Étranger (du 1 ^{er} janv. au 31 déc.)		Nombre	Montant en milliers de francs
	Recettes		Paiements		Entrées		Sorties				Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs	Nombre d'effets	Montant en milliers de francs		
	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de francs	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.												
Alost	443	46.813	445	21.455	371	16.952	673	17.379	477.354	91.639	935	5.028	323	5.309	7.212	18.039	2.497	228.723	6.458	192.269
Arlon	1.279	130.749	8.071	45.471	551	11.293	605	15.988	366.336	52.970	249	690	250	2.327	4.454	9.321	941	68.531	2.601	200.271
Ath	761	129.282	3.076	9.677	370	4.411	470	5.048	136.555	23.533	266	1.587	155	1.397	3.699	19.878	75	5.088	258	7.871
Audenarde	1.143	27.777	5.102	9.589	310	4.384	378	4.667	110.421	32.330	210	806	139	883	470	2.706	150	12.298	525	26.386
Boom	308	22.700	1.260	2.115	170	2.513	198	2.794	64.030	13.507	130	2.122	198	2.320	»	»	»	»	143	11.985
Bruges	3.036	641.841	20.438	117.698	782	11.522	1.193	18.039	542.012	133.802	4.788	8.438	2.270	12.667	1.104	14.117	296	58.917	1.746	161.418
Charleroi	2.099	1.076.760	36.616	88.365	3.114	95.278	3.826	100.555	1.379.758	287.350	648	6.367	824	9.584	18.215	104.564	2.282	182.264	4.103	204.060
Courtrai	1.304	609.469	15.050	44.826	873	23.119	1.284	24.643	822.493	173.734	1.103	3.684	1.134	6.274	9.142	56.587	2.809	221.295	5.253	277.719
Dinant	416	6.736	4.948	14.895	468	10.427	657	11.318	111.515	25.066	117	1.173	110	947	»	»	59	7.955	247	9.104
Eecloo	424	32.914	2.770	3.531	263	4.320	286	4.553	126.380	38.087	52	532	47	608	196	13.288	150	15.562	269	4.871
Furnes	574	16.707	6.339	10.920	380	5.125	990	7.336	108.740	43.783	831	3.885	1.020	4.505	»	»	»	»	254	13.337
Gand	2.316	1.432.431	19.117	199.890	3.688	55.730	4.033	53.315	1.691.562	323.765	45.427	10.099	7.978	14.080	7.181	194.768	213	17.144	3.569	554.160
Grammont	631	18.971	2.730	4.521	141	5.524	138	6.142	94.552	40.896	255	783	190	824	17.173	40.589	1.462	128.322	679	47.223
Hasselt	1.110	510.517	8.923	51.307	474	5.900	539	6.958	269.982	54.066	4.944	6.071	1.257	4.839	2.484	78.694	2.473	264.437	1.304	66.838
Huy	855	134.728	1.904	21.271	728	10.844	794	13.480	170.121	29.771	375	1.012	469	2.166	5.709	74.572	340	39.452	1.091	49.994
La Louvière	886	59.587	2.745	32.317	317	35.190	400	36.100	948.274	100.157	270	4.061	402	6.531	18.996	103.467	1.893	179.421	2.088	170.118
Liège	3.402	1.643.109	46.138	251.680	4.866	146.408	5.239	178.221	2.125.385	260.673	6.480	18.321	6.103	38.081	77.787	1.023.096	3.401	314.253	5.437	1.223.082
Louvain	1.816	458.050	5.191	68.632	970	57.883	1.437	55.942	464.344	73.039	16.311	11.419	3.139	10.542	67.303	317.636	952	146.724	2.302	496.095
Malines	673	131.294	10.115	20.689	292	9.593	449	11.279	246.203	53.102	1.113	6.384	1.089	6.563	58.999	176.754	3.870	401.936	2.542	181.509
Malmédy	272	5.010	525	6.094	95	624	145	1.322	6.880	1.427	»	»	»	»	»	»	»	»	106	4.989
Marche	517	7.621	3.253	5.918	188	1.400	259	1.658	20.113	3.746	166	902	99	2.502	»	»	»	»	138	7.904
Mons	1.565	735.000	5.439	194.678	1.023	42.859	1.211	47.036	1.003.347	118.826	1.556	7.091	710	13.227	37.544	61.104	1.435	67.906	3.311	277.648
Mouscron	393	15.684	4.186	4.642	118	7.636	169	8.598	152.843	29.073	142	1.304	65	1.419	»	»	»	»	261	16.843
Namur	1.606	749.348	20.285	82.855	1.174	25.478	1.474	28.616	845.275	148.373	905	3.234	1.101	7.917	35.588	56.595	1.941	177.841	3.128	142.614
Neufchâteau	584	17.383	3.878	6.962	204	1.396	395	2.941	26.076	7.773	246	578	224	1.086	100	744	87	9.752	56	2.891
Nivelles	747	23.527	3.823	23.256	366	7.051	432	7.112	56.685	19.421	106	164	90	750	40.680	133.031	678	89.575	1.078	73.219
Ostende	1.069	277.662	11.701	35.034	432	19.599	696	19.801	252.964	52.287	661	7.696	496	7.731	676	2.581	7	2.901	966	80.348
Péruwelz	464	14.139	1.691	2.564	255	3.870	291	4.039	71.814	19.286	14	13	30	58	1.892	21.646	163	21.415	410	18.367
Philippeville	663	16.397	5.078	6.373	389	4.452	637	6.519	24.523	17.013	241	963	266	1.626	3.811	6.500	314	32.181	184	3.805
Renaix	132	15.988	2.459	2.407	723	9.144	758	9.841	76.535	32.667	86	458	72	416	7.673	55.860	57	8.895	329	30.146
Roulers	822	47.794	3.869	10.162	323	9.698	960	13.148	120.690	44.863	329	1.547	252	2.050	988	7.957	47	5.974	1.442	71.823
Saint-Nicolas	1.442	72.845	4.512	25.398	334	5.510	432	5.838	183.804	54.714	330	2.357	226	5.442	98	490	18	2.148	392	33.402
Soignies	415	11.377	2.033	4.934	148	1.103	199	1.306	80.111	12.568	103	214	113	343	17	430	774	71.039	166	5.538
Termonde	1.377	24.719	7.064	11.053	296	4.681	368	5.332	85.900	24.976	250	625	221	702	3.518	16.282	1.670	156.144	1.118	57.053
Tirlemont	817	276.182	3.125	9.533	237	4.228	308	4.297	214.327	49.074	416	2.783	392	2.761	1.176	344.619	2	3.375	2.156	222.395
Tongres	746	22.235	7.994	21.555	146	1.422	179	1.636	39.514	16.592	153	771	137	1.652	4.044	58.989	375	29.137	523	40.149
Tournai	1.885	421.884	5.784	56.355	1.332	32.154	1.674	40.162	1.102.540	161.537	425	1.668	255	2.798	4.935	92.821	438	40.108	3.994	128.865
Turnhout	990	68.802	6.187	16.944	2.161	7.968	763	9.405	122.477	24.290	1.287	3.803	1.036	4.087	7.347	26.116	37	10.976	530	28.651
Verviers	1.997	190.505	17.754	29.583	1.694	36.173	1.848	38.065	623.365	70.008	489	11.204	635	6.537	54.753	254.419	829	92.994	3.213	263.703
Wavre	349	5.563	3.380	2.097	263	4.466	288	4.610	70.898	17.043	100	576	59	1.170	»	»	»	»	718	23.833
Ypres	668	26.046	9.828	24.578	456	5.414	1.563	17.622	128.709	39.172	85	264	93	538	»	»	»	»	221	7.849
TOTAL	42.966	10.176.146	334.826	1.601.824	31.485	752.742	38.638	852.661	15.565.427	2.815.999	92.394	140.677	33.669	195.429	504.964	3.388.260	32.735	3.113.983	65.309	5.440.345
Anvers	6.510	2.530.712	65.911	360.555	5.582	113.884	6.002	135.050	3.657.195	325.009	5.331	38.281	5.802	42.120	109.860	1.830.615	»	»	6.679	3.627.607
Bruxelles	43.310	36.192.547	100.300	46.186.822	28.627	7.449.471	28.887	4.456.801	20.156.137	534.000	20.000	8.679.965	19.000	8.565.002	540.937	4.350.501	3.694	607.867	14.370	4.099.899
TOTAL GÉNÉRAL	92.786	48.899.405	501.037	48.149.201	65.694	8.316.097	73.527	5.464.512	39.378.759	3.675.008	117.725	8.858.923	58.471	8.802.551	1.155.761	9.569.376	36.429	3.721.850	86.358	13.167.851

MOUVEMENT DES OPÉRATIONS PENDANT L'EXERCICE 1933

ANNEXE E

AGENCES	MOUVEMENT DES COMPTES COURANTS PARTICULIERS						MOUVEMENT DES ACCRÉDITIFS				MOUVEMENT DES CHÈQUES DÉPLACÉS				EFFETS escomptés		Effets impayés par agence	COMPTES COURANTS D'AVANCES			PRÊTS SUR FONDS PUBLICS					
	au Débit		au Crédit		Effets remis à l'encaissement par des titulaires		Délivrés		Payés		Émis		Payés		présentés à l'encaissement			Nombre de comptes ouverts	Débit	Crédit	Pour la Banque		Pour la Caisse d'Épargne (du 1 ^{er} janv. au 31 déc.)			
	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre de postes	Montant en milliers de fr.	Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre d'effets	Montant en milliers de fr.					Montant en milliers de fr.	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.	Nombre	Montant en milliers de fr.
Alost	5.633	291.897	5.773	292.290	»	»	39	214	29	221	99	2.914	231	6.761	10.035	43.498	528	39	19.333	17.689	»	»	106	6.215		
Arlon	1.361	362.338	1.871	361.641	70	1.173	12	10	53	82	19	425	101	1.139	4.703	7.690	397	49	7.326	8.818	»	»	31	756		
Ath	1.858	75.212	2.027	75.118	50	230	14	27	49	110	82	1.171	56	657	2.929	12.329	93	79	5.342	5.038	»	»	47	927		
Audenarde	1.504	36.673	2.017	36.789	194	1.692	5	6	26	81	53	930	296	1.122	2.610	13.478	82	39	5.289	5.565	»	»	71	2.626		
Boom	344	31.394	564	31.321	»	»	3	4	17	17	»	»	29	2.706	2.717	27.215	142	22	5.182	5.290	»	»	48	604		
Bruges	2.177	322.746	3.093	315.098	67	1.693	38	162	277	1.116	55	16.225	330	16.566	10.890	44.011	660	105	35.369	35.314	»	»	132	4.845		
Charleroi	5.092	1.562.060	2.056	1.558.028	184	1.399	203	498	244	1.070	234	17.486	780	136.462	21.991	165.889	1.590	309	80.375	78.632	1	1,5	898	22.031		
Courtrai	6.656	626.485	10.965	626.662	94	428	106	311	59	313	129	3.250	324	15.198	13.893	92.684	604	53	123.445	123.873	»	»	164	3.679		
Dinant	280	34.488	423	32.545	»	»	1	5	17	50	»	»	107	3.366	4.273	5.607	359	37	1.988	2.059	»	»	29	1.597		
Eecloo	1.002	41.696	1.509	41.527	373	5.866	23	168	13	50	38	643	175	3.928	2.315	16.452	105	34	3.528	3.935	»	»	32	328		
Furnes	752	27.111	1.265	27.024	»	»	13	136	29	135	2	23	164	2.849	1.824	3.734	62	34	7.563	7.330	2	10,0	55	758		
Gand	3.641	743.279	3.881	739.405	5.577	67.409	193	1.079	386	1.527	200	7.757	1.160	17.371	36.509	333.701	2.986	204	110.258	112.835	»	»	280	8.625		
Grammont	2.029	201.026	2.749	201.235	127	1.385	12	67	45	145	98	3.137	120	1.924	4.098	19.732	92	35	15.021	14.347	»	»	13	447		
Hasselt	3.745	444.494	4.722	443.956	131	2.815	22	172	61	593	77	5.305	103	6.710	7.043	86.074	526	55	10.255	9.914	»	»	72	2.668		
Huy	2.937	254.868	2.418	254.402	208	1.404	31	104	17	80	247	2.279	74	1.799	7.135	78.463	382	73	9.047	8.590	»	»	141	17.287		
La Louvière	4.617	607.338	4.226	599.141	152	3.494	41	78	256	1.021	52	3.224	261	31.013	11.030	116.671	531	121	6.807	6.671	»	»	139	3.366		
Liège	9.311	3.145.411	9.430	3.136.022	35.250	33.821	397	2.210	526	3.934	824	19.379	1.417	89.221	62.989	734.915	5.347	457	222.485	219.939	»	»	653	60.100		
Louvain	3.455	1.029.701	2.493	1.023.397	»	»	41	184	61	145	225	11.194	194	12.188	12.861	113.011	760	62	129.268	135.508	»	»	97	9.385		
Malines	7.356	717.490	6.671	718.832	854	16.027	155	331	67	236	142	7.672	248	12.695	15.814	109.250	995	48	12.607	12.270	»	»	85	1.723		
Malmédy	556	29.385	476	29.401	192	3.329	»	»	1	1	8	200	173	1.241	2.578	4.731	191	29	10.008	9.659	»	»	19	640		
Marche	442	9.322	275	8.765	41	247	3	9	15	9	4	155	57	3.900	1.901	2.864	152	34	11.684	11.536	»	»	33	2.151		
Mons	3.979	557.331	3.059	547.174	»	»	44	141	110	382	239	47.486	449	157.035	14.416	55.887	1.010	219	54.961	53.735	»	»	235	7.936		
Mouscron	995	47.990	1.233	48.100	50	319	2	6	10	86	74	860	335	22.197	4.414	8.507	208	31	45.835	44.745	2	7,1	61	1.591		
Namur	4.182	748.478	5.893	745.445	77	1.720	37	101	116	1.062	76	22.152	230	13.341	18.850	53.905	1.340	135	16.506	16.163	»	»	130	10.848		
Neufchâteau	289	13.166	620	13.194	22	117	4	2	46	30	1	12	21	723	1.297	1.324	62	38	7.819	7.910	»	»	22	773		
Nivelles	3.849	305.152	5.205	304.945	203	3.941	6	5	41	184	33	2.483	60	2.215	3.447	37.667	233	30	6.007	6.214	»	»	23	711		
Ostende	1.804	165.816	2.119	165.836	»	»	108	351	425	1.889	57	985	279	9.905	8.753	16.018	1.041	34	50.134	50.522	»	»	46	2.811		
Péruwelz	625	82.391	1.072	82.440	70	1.248	41	55	23	34	35	1.331	90	578	2.145	12.674	49	47	2.494	2.767	»	»	41	2.016		
Philippeville	1.181	39.007	1.348	38.968	48	211	1	1	5	4	67	1.445	34	601	396	619	22	111	3.594	3.524	»	»	119	3.316		
Renaix	4.060	148.971	3.336	148.865	121	660	36	291	104	318	39	316	297	3.737	9.052	72.372	316	49	23.750	19.474	»	»	72	2.862		
Roulers	1.008	101.933	1.402	102.622	»	»	70	189	19	254	41	738	218	6.293	6.028	30.125	371	53	27.807	27.128	3	41,0	92	1.378		
Saint-Nicolas	1.016	63.343	1.441	61.626	239	1.587	91	354	24	209	232	28.061	284	14.715	7.226	22.020	474	17	11.445	10.553	1	3,0	31	1.584		
Soignies	1.011	112.265	765	112.323	18	422	9	23	50	54	5	167	110	723	1.840	1.948	142	38	8.065	7.875	»	»	31	649		
Termonde	2.701	232.367	3.020	232.241	47	746	35	87	19	38	117	4.376	149	3.616	2.701	8.687	167	27	9.782	10.224	»	»	36	1.103		
Tirlemont	1.035	742.994	2.202	748.250	»	»	26	169	14	109	47	6.696	207	20.732	6.774	199.476	292	12	4.970	3.777	»	»	25	463		
Tongres	1.381	125.765	1.845	125.855	545	3.854	2	2	7	44	80	4.112	65	3.013	3.621	34.824	216	26	7.794	7.386	»	»	140	3.082		
Tournai	3.224	338.862	3.143	334.484	475	29.037	64	117	116	250	139	3.398	316	10.285	11.660	92.543	567	172	55.813	63.573	»	»	96	2.718		
Turnhout	1.220	140.882	1.865	149.733	»	»	5	19	25	172	7	1.372	217	10.282	6.923	17.792	421	25	15.208	15.285	»	»	30	2.187		
Verviers	4.855	800.154	8.263	802.952	1.546	22.134	245	1.441	144	1.510	650	16.615	1.260	32.520	17.366	191.291	949	294	110.388	108.920	»	»	286	18.978		
Wavre	875	109.468	1.145	109.639	»	»	5	10	22	45	142	2.904	37	822	4.697	10.150	257	28	10.965	10.768	»	»	15	450		
Ypres	446	5.577	661	5.564	»	»	23	79	15	48	»	»	57	2.481	3.139	6.086	180	24	1.585	1.484	»	»	28	2.268		
TOTAL	104.434	15.485.326	118.541	15.432.855	47.025	208.408	2.206	9.238	3.583	17.658	4.669	248.878	11.115	684.650	374.888	2.905.914	24.901	3.328	1.307.302	1.306.839	9	62,6	4.674	218.482		
Anvers	13.988	8.841.965	24.903	9.000.265	88.618	172.688	853	7.114	816	5.784	1.744	152.574	3.156	69.440	92.518	1.208.547	8.167	247	626.185	621.546	»	»	146	3.532		
Bruxelles	76.684	74.578.379	104.696	75.980.836	283.385	358.335	3.241	25.206	1.917	19.830	15.044	621.618	7.187	271.364	282.207	4.048.798	26.936	2.229	1.791.772	1.893.768	»	»	4.097	118.720		
TOTAL GÉNÉRAL	195.156	98.905.670	248.140	100.413.956	421.028	739.431	6.300	41.558	6.346	43.272	21.457	1.023.070	21.458	1.025.454	749.613	8.163.259	60.004	5.804	3.725.259	3.822.153	9	62,6	8.917	340.734		

COURS DES CHANGES A BRUXELLES

aux dates des situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique.

ANNEXE F

1933 Dates des situations hebdomadaires	Londres 1 £ = 35 belgas	Paris 100 Fr. fr. = 28,17729 b.	New-York (Cable) 1 \$ = 7,19193 b.	Amsterdam 100 Fl. = 289,086 b.	Genève 100 Fr. suiss. = 138,77 b.	Madrid 100 Pes. = 138,77 b.	Italie 100 Lires = 37,852 b.	Stockholm 100 Cr = 192,736 b.	Oslo 100 Cr = 192,736 b.	Copenhague 100 Cr = 192,736 b.	Prague 100 Kc = 21,3086 b.	Montréal 1 \$ = 7,19193 b.	Berlin 100 Mk = 171,321 b.	Varsovie 100 Zi. = 80,68 b.
5 janvier . .	24,0925	28,19	7,2105	290,10	138,875	59,—	36,92	130,90	124,30	124,94	21,40	6,35	171,65	80,77
12 » . .	24,20	28,165	7,21025	289,90	138,93	59,025	36,95	132,225	125,—	125,55	21,40	6,38	171,48	80,825
19 » . .	24,1975	28,16375	7,21925	289,99	138,95	59,10	36,93	132,—	124,—	121,50	21,38	6,24	171,52	80,80
26 » . .	24,47	28,11	7,203	289,53	139,29	59,09	36,835	132,80	125,70	122,9475	21,35	6,20	171,40	80,67
2 février . .	24,4075	28,06375	7,18875	289,—	138,99	58,95	36,75	132,30	125,20	109,05	21,32	5,97	170,60	80,52
9 » . .	24,64	28,0525	7,18675	288,82	138,625	58,99	36,74	132,—	126,10	109,85	21,30	6,04	170,80	80,45
16 » . .	24,595	28,054	7,153	287,72	138,16	58,95	36,58	130,40	126,—	109,70	21,30	6,02	170,40	80,25
23 » . .	24,25	28,0575	7,108	287,72	138,68	59,125	36,38	128,875	124,25	108,25	21,25	5,92	169,925	79,80
2 mars . .	24,3375	28,08	7,1135	287,77	138,88	59,325	36,395	129,175	125,—	108,75	21,165	5,88	169,25	79,825
9 » . .	24,76625	28,1525	—	287,71	138,03	60,35	36,30	131,125	126,70	110,45	21,20	5,90	169,75	79,95
16 » . .	24,66	28,15875	7,12825	288,55	138,50	60,525	36,75	130,60	126,45	110,—	21,36	5,98	170,51	80,05
23 » . .	24,59	28,1975	7,1775	289,30	138,45	60,66	36,91	130,125	126,25	109,825	21,30	5,965	171,10	80,50
30 » . .	24,565	28,18	7,17075	289,—	138,375	60,58	36,81	130,45	126,—	110,35	21,475	5,92	170,95	80,50
6 avril . .	24,5075	28,19125	7,165	289,37	138,47	60,67	36,66	129,75	125,25	109,375	21,43	5,92	169,15	80,50
13 » . .	24,4425	28,2425	7,1605	289,56	138,67	60,875	36,745	129,175	126,—	109,075	21,40	5,94	169,78	80,375
20 » . .	24,73	28,265	6,35	288,725	138,55	61,425	36,85	130,10	128,—	110,70	21,43	5,64	167,—	80,60
27 » . .	24,4375	28,1625	6,5125	287,70	138,12	61,25	37,19	126,10	124,90	108,90	21,38	5,56	163,62	80,10
4 mai . .	23,925	28,225	6,15	288,35	138,50	61,25	37,35	123,20	122,15	106,425	21,30	5,33	167,55	80,40
11 » . .	24,2025	28,26	6,1025	288,55	138,60	61,50	37,68	124,45	123,—	107,95	21,30	5,35	168,40	80,15
18 » . .	24,3075	28,265	6,20875	288,75	138,625	61,425	37,50	124,90	123,30	108,40	21,40	5,38	168,—	80,30
24 » . .	24,3475	28,2675	6,215	289,19	138,625	61,50	37,38	125,25	123,50	108,575	21,425	5,42	167,75	80,40
31 » . .	24,075	28,26875	5,985	289,17	138,65	61,425	37,32	123,90	122,—	107,55	21,3475	5,33	165,50	80,60
8 juin . .	24,145	28,23	5,89	288,53	138,47	61,25	37,30	124,55	122,35	107,75	21,35	5,31	165,90	80,30
15 » . .	24,25	28,17125	5,95125	287,75	138,225	61,075	37,40	124,70	123,—	108,425	21,35	5,30	169,175	80,20
22 » . .	24,285	28,15375	5,79375	287,475	138,075	60,675	37,51	125,20	122,35	108,40	21,32	5,20	169,70	80,26
29 » . .	24,245	28,11	5,51625	286,69	137,88	59,99	37,70	124,925	121,50	108,175	21,30	5,07	169,10	80,—
6 juillet . .	23,88	28,09625	5,30875	287,21	137,825	59,81	38,—	122,775	120,35	106,65	21,30	4,89	169,65	79,90
13 » . .	23,91	28,0575	5,01125	289,30	138,97	60,—	38,05	123,—	120,50	106,95	21,30	4,80	171,10	80,025
18 » . .	23,8675	28,065	4,95	289,27	138,45	59,90	37,86	123,50	119,80	106,725	21,35	4,81	170,89	80,15
27 » . .	23,83	28,06375	5,21875	289,125	138,80	59,95	37,81	123,70	120,50	106,50	21,32	4,81	170,63	80,20
3 août . .	23,7125	28,0625	5,21	289,23	138,69	59,93	37,58	122,50	119,35	106,15	21,28	4,86	170,86	80,15
10 » . .	23,7375	28,0625	5,30	289,19	138,62	59,97	37,67	122,50	119,75	106,10	21,27	5,—	170,87	80,20
17 » . .	23,64	28,06125	5,38875	289,30	138,37	59,85	37,71	122,10	118,925	105,675	21,25	5,05	170,80	80,175
24 » . .	23,5025	28,06125	5,1675	289,20	138,60	59,91	37,72	121,35	118,10	105,05	21,24	4,90	170,70	80,125
31 » . .	22,78	28,065	5,01	288,40	138,30	59,80	37,70	117,60	114,50	101,90	21,25	4,77	170,55	80,15
7 septembre.	22,6325	28,0975	4,96875	289,13	138,56	59,85	37,80	116,85	113,90	101,125	21,275	4,75	171,—	80,20
14 » . .	22,85625	28,06625	4,955	289,15	138,71	60,—	37,71	118,—	115,05	102,125	21,29	4,74	171,17	80,20
21 » . .	22,285	28,065	4,68625	289,31	138,92	60,—	37,695	114,80	111,85	99,575	21,275	4,55	171,07	80,—
28 » . .	22,42625	28,07	4,76625	289,32	138,93	59,98	37,715	115,60	112,50	100,20	21,28	4,68	171,05	80,10
5 octobre . .	22,17875	28,07	4,695	289,25	138,99	59,975	37,68	114,575	111,375	99,20	21,31	4,61	170,60	80,20
12 » . .	22,26	28,12875	4,775	289,59	139,17	60,075	37,70	114,825	111,875	99,475	21,34	4,70	171,13	80,625
19 » . .	22,8075	28,07875	5,04	289,37	138,99	60,075	37,83	118,—	114,50	102,30	21,33	4,80	171,175	80,50
26 » . .	22,69	28,0575	4,78125	289,22	138,78	59,95	37,76	117,10	113,975	101,35	21,33	4,68	170,88	80,40
2 novembre.	22,28875	28,0625	4,63	289,02	138,90	60,025	37,72	115,05	111,90	99,60	21,33	4,59	170,90	80,475
8 » . .	22,54	28,0625	4,565	289,28	138,96	59,95	37,71	116,38	113,40	100,75	21,33	4,58	170,95	80,50
16 » . .	23,1275	28,06	4,22625	289,22	138,90	58,—	37,76	119,15	116,10	103,325	21,30	4,27	171,—	80,50
23 » . .	23,6125	28,12	4,3925	289,62	139,28	58,50	37,86	121,60	118,90	103,425	21,33	4,53	171,45	80,55
30 » . .	23,76	28,1225	4,5975	289,13	138,98	58,76	37,90	122,55	119,50	106,20	21,40	4,68	171,50	80,725
7 décembre . .	23,56	28,15875	4,625	289,48	139,35	58,875	37,95	121,40	118,30	105,15	21,38	4,65	171,57	80,875
14 » . .	23,535	28,19	4,655	289,29	139,45	58,85	37,68	121,40	118,30	105,19	21,36	4,64	171,60	80,80
21 » . .	23,59	28,205	4,635	289,23	139,18	59,05	37,79	121,725	118,40	105,40	21,475	4,65	171,67	80,95
28 » . .	23,58	28,19875	4,63	289,35	139,26	59,10	37,72	121,65	118,75	105,35	21,39	4,62	171,80	80,80

N. B. — En raison des dispositions prises en matière de devises en Autriche, en Hongrie et en Lettonie, la cotation des changes sur ces pays est suspendue à la Bourse de Bruxelles.

COURS DES CHANGES A BRUXELLES
COURS EXTRÊMES ET MOYENNES MENSUELLES

ANNEXE G

1933	Londres 1 £ = 35 belgas	Paris 100 Fr. Fr. = 23,17729 b.	New-York (Câble) 1 \$ = 7,19193 b.	Amsterdam 100 Fl. = 289,086 b.	Genève 100 Fr. Suiss. = 138,77 b.	Madrid 100 Pes. = 138,77 b.	Italie 100 Lires = 37,852 b.	Stockholm 100 Cr. = 192,736 b.	Oslo 100 Cr. = 192,736 b.	Copenhague 100 Cr. = 192,736 b.	Prague 100 Kc. = 21,3086 b.	Montréal 1 \$ = 7,19193 b.	Berlin 100 Mk. = 171,321 b.	Varsovie 100 Zl. = 80,68 b.
Janvier														
Plus haut	24,498	28,19	7,2225	290,26	139,49	59,10	36,995	133,05	125,90	125,575	21,44	6,40	171,93	80,925
» bas	24,08	28,06	7,189	288,95	138,77	58,80	36,76	130,80	123,50	109,—	21,30	6,02	170,80	80,60
Moyen	24,241	28,145	7,2104	289,76	139,01	59,014	36,903	132,011	124,528	122,423	21,38	6,2824	171,42	80,78
Février														
Plus haut	24,70	28,12875	7,18875	289,—	139,05	59,225	36,75	132,61	126,45	110,225	21,35	6,06	170,87	80,575
» bas	24,25	28,045	7,108	287,62	138,16	58,85	36,37	128,80	124,25	108,25	21,19	5,86	169,925	79,80
Moyen	24,513	28,067	7,1553	288,23	138,62	59,031	36,603	130,78	125,53	109,36	21,283	5,9564	170,53	80,217
Mars														
Plus haut	24,99	28,20375	7,18	289,30	138,95	60,67	37,02	132,50	128,35	111,70	21,475	6,—	171,21	80,50
» bas	24,265	28,06875	7,10625	287,—	138,03	59,325	36,18	128,575	124,40	108,325	21,165	5,86	168,825	79,80
Moyen	24,625	28,156	7,1499	288,43	138,45	60,348	36,626	130,42	126,24	109,96	21,297	5,9348	170,30	80,193
Avril														
Plus haut	25,13	28,265	7,177	289,69	138,675	61,425	37,19	132,35	129,20	112,50	21,47	5,96	170,88	80,60
» bas	24,35	28,16	6,35	287,60	138,12	60,60	36,66	126,—	124,375	108,30	21,38	5,55	159,80	80,10
Moyen	24,602	28,206	6,8776	288,83	138,41	60,999	36,862	129,26	126,04	109,82	21,416	5,8097	167,29	80,394
Mai														
Plus haut	24,3475	28,26875	6,265	289,57	138,79	61,575	37,85	126,—	123,90	108,70	21,45	5,42	169,—	80,60
» bas	23,89	28,16	5,985	287,52	138,04	61,10	36,99	122,60	121,30	106,425	21,30	5,17	164,77	80,—
Moyen	24,168	28,246	6,1403	288,70	138,57	61,372	37,397	124,37	122,85	107,75	21,364	5,3602	167,46	80,306
Juin														
Plus haut	24,3375	28,26875	6,08625	288,88	138,83	61,45	37,75	125,50	123,—	108,75	21,40	5,39	170,—	80,60
» bas	24,145	28,09625	5,51625	283,50	137,80	59,80	37,25	124,15	121,15	107,75	21,30	5,05	165,90	80,—
Moyen	24,262	28,176	5,8545	287,59	138,22	60,797	37,46	124,83	122,41	108,31	21,345	5,2433	168,60	80,255
Juillet														
Plus haut	24,1925	28,145	5,405	289,55	139,05	60,075	38,30	124,90	121,60	108,20	21,35	5,03	171,12	80,20
» bas	23,795	28,04875	4,90625	287,—	137,77	59,81	37,80	122,775	119,50	106,40	21,24	4,70	169,30	79,90
Moyen	23,9121	28,0709	5,140375	288,805	138,535	59,9346	37,926	123,524	120,2675	106,935	21,306	4,8365	170,60	80,0625
Août														
Plus haut	23,87	28,07	5,38875	289,30	138,69	60,05	37,86	123,075	119,80	106,70	21,30	5,05	170,90	80,20
» bas	22,78	28,05125	5,01	288,17	138,265	59,61	37,58	117,60	114,50	101,90	21,22	4,77	170,43	80,—
Moyen	23,535	28,061	5,231	289,10	138,48	59,886	37,712	121,50	118,37	105,25	21,269	4,92	170,74	80,107
Septembre														
Plus haut	23,0825	28,10875	5,07625	289,40	138,99	60,01	37,84	119,05	116,15	103,15	21,30	4,81	171,20	80,225
» bas	22,1825	28,05375	4,57375	288,75	138,44	59,825	37,66	114,575	111,275	99,20	21,22	4,46	170,86	80,—
Moyen	22,56	28,073	4,8393	289,18	138,75	59,93	37,743	116,43	113,39	100,86	21,274	4,6619	171,03	80,136
Octobre														
Plus haut	23,0925	28,14125	5,16	289,76	139,275	60,15	37,88	119,20	116,—	103,15	21,37	4,93	171,36	80,625
» bas	21,97	28,05	4,57125	289,10	138,78	59,90	37,59	113,50	110,55	98,15	21,30	4,535	170,45	80,175
Moyen	22,449	28,083	4,8144	289,36	139,—	60,010	37,738	116,07	112,99	100,53	21,334	4,7027	170,90	80,399
Novembre														
Plus haut	23,785	28,175	4,68625	289,67	139,35	60,04	37,90	122,70	119,50	106,20	21,40	4,69	171,71	80,725
» bas	22,28875	28,055	4,22625	288,95	138,72	57,90	37,67	115,05	111,90	99,60	21,27	4,27	170,60	80,40
Moyen	23,136	28,086	4,4831	289,26	138,99	58,943	37,773	119,37	116,31	103,40	21,328	4,5373	171,14	80,533
Décembre														
Plus haut	23,805	28,205	4,655	289,57	139,45	59,20	37,95	122,75	119,55	106,25	21,475	4,67	171,80	80,975
» bas	23,41	28,1375	4,52125	288,85	139,04	58,65	37,68	120,75	117,50	104,525	21,36	4,60	171,46	80,65
Moyen	23,546	28,180	4,5976	289,29	139,24	58,905	37,811	121,49	118,31	105,21	21,410	4,63	171,60	80,800
1933 (année)														
Plus haut	25,13	28,26875	7,2225	290,26	139,49	61,575	38,30	133,05	129,20	125,575	21,475	6,40	171,93	80,975
» bas	21,97	28,045	4,22625	283,50	137,77	57,90	36,18	113,50	110,55	98,15	21,165	4,27	159,80	79,80
Moyen	23,796	28,129	5,7915	288,88	138,69	59,931	37,379	124,17	120,61	107,48	21,334	5,2396	170,13	80,348

N. B. — En raison des dispositions prises en matière de devises en Autriche, en Hongrie et en Lettonie, la cotation des changes sur ces pays est suspendue à la Bourse de Bruxelles.

Opérations des Chambres de Compensation
pendant l'année 1933 (1^{er} janvier au 31 décembre)

CHAMBRES DE COMPENSATION	NOMBRE DE pièces compensées	MONTANT DES pièces compensées	NOMBRE DE membres affiliés au 31-12-33
ALOST	42.469	1.024.871.732,64	6
ARLON	15.833	354.967.568,01	6
ATH	7.792	146.137.667,01	5
AUDENARDE	21.699	288.367.498,61	7
BOOM	8.346	319.260.291,78	5
BRUGES	57.936	765.926.005,28	6
CHARLEROI	102.702	2.803.906.757,82	8
COURTRAI	87.174	3.748.620.095,60	7
EECLOO	10.608	334.759.602,60	6
FURNES	9.842	190.380.982,25	6
GAND	127.913	4.558.947.602,89	9
GRAMMONT	19.620	247.313.651,80	7
HASSELT	21.240	931.294.422,75	6
HUY	23.438	458.991.665,53	7
LA LOUVIÈRE	43.837	1.962.886.293,56	5
LIÈGE	191.686	7.147.263.240,21	12
LOUVAIN	51.270	2.260.787.059,24	7
MALINES	37.304	454.085.475,12	6
MONS	75.158	1.816.636.185,21	8
MOUSCRON	17.220	597.775.053,80	6
NAMUR	61.362	984.324.175,91	8
NIVELLES	7.976	131.304.837,50	6
OSTENDE	38.166	785.588.715,22	9
PERUWELZ	9.522	214.459.028,44	7
RENAIX	36.407	610.387.456,14	6
ROULERS	47.812	660.221.343,05	7
SAINT-NICOLAS	28.354	547.907.078,04	6
SOIGNIES	6.115	125.245.260,48	5
TERMONDE	14.784	252.002.623,16	7
TIRLEMONT	17.077	576.190.279,72	6
TONGRES	13.062	166.715.506,03	6
TOURNAI	53.159	1.453.805.768,48	9
TURNHOUT	23.722	362.514.147,66	6
VERVIERS	66.985	2.373.374.746,38	9
WAVRE	14.771	210.290.116,19	7
YPRES	12.909	256.392.291,99	6
TOTAL DES AGENCES.	1.427.470	40.143.923.226,12	
ANVERS	694.705	32.769.982.089,67	21
BRUXELLES	1.922.059	178.742.091.065,93	43
TOTAL GÉNÉRAL	4.044.234	251.655.996.381,72	

Montant moyen par pièce compensée : fr. 62 225,87.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU GOUVERNEUR	page 5
Situation générale	» 6
Monnaie et change	» 7
Politique d'escompte. — Remboursement du solde de la dette de l'Etat (marcs).	» 15
Marché des valeurs	» 16
Activité industrielle, commerciale et agricole du Pays	» 20
Finances publiques.	» 28
Situation de la Colonie. — Conclusion.	» 29
Capital. — Taux d'escompte. — Escompte	» 31
Effets refusés	» 32
Produit de l'escompte. — Portefeuille effets sur la Belgique et valeurs or sur l'étranger. — Encaissement des effets.	» 33
Valeurs à réaliser. — Avances sur fonds publics	» 35
Mouvement des caisses	» 36
Comptes courants	» 37
Chambres de compensation. — Trésor public.	» 38
Caisse générale d'Epargne et de Retraite. — Accréditifs. — Chèques déplacés.	» 40
Dépôts divers. — Immeubles de service. — Matériel et mobilier. — Compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier. — Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs	» 41
Cautionnements. — Fonds publics	» 42
Billets de banque	» 43
Balance du passif et de l'actif. — Mouvement général. — Frais généraux	» 44
Compte de la réserve. — Parts et recettes du Trésor	» 45
Succursale d'Anvers. — Comptoirs	» 46
RAPPORT DES CENSEURS	» 49

ANNEXES

- A. — Bilan au 25 juin 1933.
» au 25 décembre 1933.
- B. — Résumé du compte de profits et pertes du 26 décembre 1932 au 25 juin 1933.
Résumé du compte de profits et pertes du 26 juin au 25 déc. 1933.
- C. — Tableau du mouvement des opérations en 1933.
- D. — Extrait des situations hebdomadaires publiées au *Moniteur Belge* en 1933.
- E. — Mouvement des opérations, par agence, pendant l'année 1933.
- F.-G. — Cours des devises étrangères à Bruxelles en 1933.
- H. — Opérations des chambres de compensation en 1933.

IMPRIMERIE
de la Banque Nationale de Belgique
4, rue de la Banque, Bruxelles.

Inspecteur général : P. AUSSEMS
15, rue J.-G. Eggerickx, Woluwé-St-Pierre
